

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4243 du Vendredi 16 Août 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

QUESTIONS ORALES AU GOUVERNEMENT



Chaudes empoignades verbales à l'Assemblée



Le Premier ministre et son Gouvernement sous le feu roulant des questions des députés (P.3)

DEUXIEME EDITION DE LA PROCESSION MARIALE DE BRAZZAVILLE

Des milliers de fidèles ont parcouru les artères de la capitale



Une foule dense et compacte à la Place mariale (P.9)

NECROLOGIE

Aristide Ghislain NGOUMA, journaliste de La Semaine Africaine; Nicole NGOUMA, Jean Didier NGOUMA; leurs enfants ainsi que la famille, ont la douleur d'annoncer le décès de leur sœur, mère, tante et fille **Victorine NGOUMA**, survenu à Nkayi mardi 13 août 2024.

La date et le programme des funérailles seront communiqués ultérieurement.

Princesse TATIE

15 Août 1960
64 ans
Bonne fête de l'indépendance

saris Congo
www.princessetatie.com
Le grand sucre des petits bonheurs

EDITORIAL

Mani-fester

La société civile demande plus de liberté
(P.12)

CANAL+

PROMO LIPANDA

LE DECODEUR HD
1 000
5 000

A PARTIR D'EVASION

REABONNEZ-VOUS*
15 JOURS OFFERTS
A TOUT CANAL+

92 92
CANAL+ CONGO

CABINET TAIZÉ-CONSEILS
Société d'Expertise Comptable
Inscription tableau ONEC-C n° 017SEC
Agrément CEMAC n° SEC111

Siège social : Pointe-Noire, Centre-Ville Enceinte de l'évêché
Tél : 22 294 34 86 / 05 520 17 64 B.P. : 1588
E-mail : cabinet@taizeconseils.com

SOCIETE « SOCOFRAN CDE SA » ANNONCE LEGALE

Au terme du règlement préventif prononcé par jugement commercial rendu par le Président du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 30 Mai 2024, dont rôle commercial n°220, année 2024 et répertoire n°69, nous avons été désigné en qualité de SYNDIC, conformément au dispositif ci-après :

PAR CES MOTIFS

Statuant en chambre du conseil, en matière commerciale de procédure collective et en premier ressort ;

- Vu les articles 6 à 21 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif ;
- Vu le rapport d'expertise de la situation économique et financière de la société **SOCOFRAN CDE SA** et ses perspectives de redressement ;
- Déclare recevable la saisine de la société **SOCOFRAN CDE SA** ;
- Constate l'existence de possibilités sérieuses de redressement de la société **SOCOFRAN CDE SA** ;
- Prononce le règlement préventif ;
- Homologue ainsi le concordat préventif ;
- Renvoie aux offres concordataires contenues dans le rapport final ;
- Désigne sieur Auguste YOLO, expert-comptable agréé CEMAC, en qualité de syndic ;
- Désigne, en outre, sieur Sislet Prince KIBOUBI en qualité de juge commissaire ;
- Ordonne l'exécution, sur minute, de la présente décision ;
- Mets les dépens à la charge du règlement préventif ;

Ainsi fait, jugé et prononcé à l'audience publique, les jour, mois et an susdits ;
En foi de quoi le présent jugement a été signé après lecture faite par Monsieur le Président qui l'a rendu et par le Greffier. /-

Sous toutes Réserves

LE SYNDIC
Auguste YOLO
Commissaire aux comptes
Expert-Comptable
Inscription tableau ONEC-C n° 020ECL
Agrément CEMAC n° EC 373
Tél. 06 653 34 45 / 05 553 34 45
Mail. Auguste.yolo@taizeconseils.com

ETUDE MAZAMBA MILANDOU
Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU
NOTAIRE

Diplômé en Droit des Affaires de l'Université CHEIKH ANTA DIOP de Dakar, SENEGAL

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU, Notaire soussigné, en son Etude sise au numéro 349, Boulevard Charles DE GAULLE, Immeuble RAKOTO, en face de la Pharmacie Croix du Sud, B.P.: 5261, Tél.: 06 663 38 90/05 520 61 22, Centre-Ville Pointe-Noire, République du Congo, en date du 1er Juillet 2024, enregistré au domaine et timbres à POINTE-NOIRE CENTRE, le 04 Juillet 2024, sous **folio 123/76 N°5132**,

Il a été procédé, en date du 1^{er} Juillet 2024, à la création de la société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée société **THEO MARITIME TRANSIT CONGO**, en sigle «T.M.T.C», à savoir:

Forme juridique: Société à responsabilité limitée unipersonnelle ;

Dénomination: **THEO MARITIME TRANSIT CONGO**, en sigle «T.M.T.C»;

Capital social: Le capital social est fixé à 1 000 000 F. CFA, divisé en 100 parts de dix mille Francs (10.000) CFA chacune ;

Siège social: Centre-ville Pointe-Noire, en face de l'Eglise Évangélique du Congo ;

Objet social: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays: Transit, Manutention, Acconage, Consignation et Transport Maritime et Terrestre, Import-Export ;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier ;

Gérance: la société a pour gérant Monsieur **DENG SIHAI** ;

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit sous le numéro **RCCM CG/PNR/01-2024-B13-00136**, du **10/07/2024**

Pour insertion,
Maître Ulrich
MAZAMBA MILANDOU



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ProClimat Congo

UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'AGENCE DE VERIFICATION INDEPENDANTE (AVI)

(Publication du 8 août 2024)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds servira à effectuer le paiement des services de l'Agence de Vérification Indépendante (AVI).

2. Mandat

L'Agence de Vérification Indépendante (AVI) sera chargée de vérifier a posteriori la bonne mise en œuvre des financements de Microprojets PIP dans le cadre de la sous-composante 2.1 et des Subventions de Contrepartie aux MPME et Coopératives et Sous-Subventions aux Groupements de producteurs dans le cadre de la composante 3 et les Transferts Monétaires ou Bons de Travaux Publics de Haute Intensité de Main d'œuvre (TP HIMO) dans le cadre de la composante 6 du Projet, L'évaluation de la performance de la mise en œuvre de ces composantes couvrira l'ensemble des aspects suivants :

- Respect des sauvegardes environnementales et sociales conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et aux dispositions du Manuel d'Exécution du Projet (MEP, Tome 6) ;
- Respect des dispositions du MEP en matière de sélection, financement, formation et accompagnement des bénéficiaires (Tomes 3 et 4 du MEP) ;
- Respect des normes fiduciaires de la Banque mondiale et des dispositions du MEP en matière de passation des marchés et gestion financière (Tomes 2, 3 et 4 du MEP) ;

- Respect des prescriptions du manuel Travaux Publics de Haute Intensité de Main d'Œuvre ;
- De façon générale, respect des dispositions prévues dans les contrats des prestataires et charge de la mise en œuvre des activités concernées ;
- Pertinence, efficacité, efficience, effets et durabilité des investissements financés ;
- Appropriation par les bénéficiaires et enquêtes de satisfaction ;
- Recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre de ces composantes (sous-composante 2.1, composante 3 et composante 6) et des résultats, effets, impact et durabilité des investissements.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services de cette prestation.

4. Profil du prestataire

L'Agence de Vérification Indépendante devra répondre au profil suivant :

- Être un Cabinet d'études ou un cabinet d'audit avec au moins une expérience de 5 ans dans les études, dans le développement communautaire ou/et de l'accompagnement, des bénéficiaires ou des populations cibles ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans en audit ou contrôle en études économiques des infrastructures rurales ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans sur des thématiques similaires (infrastructures rurales, développement communautaire, subventions, sécurité alimentaire) serait un atout ;
- Avoir une connaissance fine du contexte national ou une expérience d'au moins 5 ans dans le pays ou dans la région, prouvée par des expériences

antérieures, serait également un atout ;
- Avoir travaillé avec un projet financé par la Banque mondiale ou autres bailleurs serait un atout ;
N.B : Seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être constitués d'un document prouvant son existence juridique, sa qualification et/ou son expérience pertinente dans la réalisation des missions similaires, les références des anciens employeurs ainsi que la liste du personnel dédié à la mission.

6. Processus de sélection

La sélection du prestataire se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation de marché pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI), version de septembre 2023. La méthode de sélection à utiliser est la Qualification des Consultants.

Les cabinets d'études intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des termes de référence (Tdrs) de l'activité à travers email suivante : proclimatcongo@gmail.com, ou à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique, sis Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'Avenue Maréchal Lyautey, Résidence Ex Air Afrique, Brazzaville, Email : proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242 : 06 696 16 10

7. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse email suivante : proclimatcongo@gmail.com, au plus tard **le 23 août 2024 à 14 heures 00**. Veuillez préciser en objet le titre de l'AMI. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 7 août 2024

Le Coordonnateur
Mexans Sosthène MAYOUKOU

QUESTIONS ORALES AU GOUVERNEMENT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Chaudes empoignades verbales

La séance des questions orales au Gouvernement organisée à l'Assemblée nationale le jeudi 8 août dernier a tenu en haleine les téléspectateurs, notamment le problème de la cession des terres au Rwanda, soulevé par Claudine Munari. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvuba, son président.

Huit députés ont posé des questions à six membres du Gouvernement. Dès l'entame de la séance, la députée Claudine Munari a fait entendre sa voix, en condamnant le retrait de sa question du rôle. «C'est grave, le problème des terres», a-t-elle dit. Fernand Sabaye, premier secrétaire de l'Assemblée nationale, a justifié cette démarche en indiquant que cette question avait été suffisamment débattue à l'hémicycle. «Nous avons les limites du temps et la mission d'harmoniser. On ne peut pas revenir à chaque fois sur les mêmes questions», a-t-il soutenu.

«Si je repose la question, c'est parce qu'il n'y a pas eu de réponse à ça, on élude. Qu'est-ce que vous voulez nous cacher?. Même s'il faut poser la question dix fois, il faut s'écouter. Ne faites pas comme si vous aviez répondu à tout et que le pays appartient à vous seuls. Pourquoi vous avez peur de ma question? Laissez-moi la poser», a répliqué Claudine Munari.

«Il n'y a rien à cacher», a répondu Isidore Mvuba. «Mais si. Le problème est qu'il y a un discours à Brazzaville et un autre sur les terres au Rwanda. Qui ment? Si nous devons de l'argent au Rwanda, remboursons-le. L'ambassadeur du Rwanda parle d'acquisition; la télévision rwandaise fait état d'un don de 980 km² de terres en République du Congo; au pays, on parle d'autorisation expresse d'occupation et de baux emphytéotique. Qui dit la vérité là-dedans? Mettons le poison sur la table et recherchons les arêtes pour sortir ce qui est dangereux pour notre pays», rétorque la députée de Mouyondzi.

«La vérité est toute simple, on a cédé des terres à personne», affirme Isidore Mvuba.

«C'est vous qui le dite. Ce n'est pas ce que dit le Rwanda», insiste Claudine Munari.

Après ces échauffourées, le président de l'Assemblée nationale a ordonné de façon exceptionnelle à Mme Munari de poser sa question. «Il ne faut pas en faire un mystère», a-t-il déclaré. «Merci Mr le président», s'est réjouie la députée de l'opposition, rassurée

de pouvoir poser sa question qui a suscité un débat contradictoire entre elle et le Premier ministre.

Le député Blaise Ambéto a interrogé le Premier ministre sur l'impact de l'augmentation des prix du carburant.

Louis Gabriel Missatou a parlé du non versement des budgets de transfert, notamment dans les hôpitaux, l'université, les collectivités locales, les institutions, les retraités et les étudiants: «Quelle est la situation réelle de trésorerie du pays? Qu'en est-il de la création d'un sous-compte dans les livres de la BEAC?».

Les dysfonctionnements constatés dans la chaîne judiciaire, ainsi que les récentes évactions des détenus dans les commissariats qui soulèvent les questions urgentes de sécurité et de gestion des établissements pénitentiaires, ont constitué la quintessence des préoccupations du député Antoine Bien-Aimé Ondon.

Faisant le constat que la gouvernance administrative congolaise présente des faiblesses de nature à entamer la crédibilité des institutions, le député Juste Bernardin Gavet s'est interrogé sur l'efficacité de la «douzième bataille» et les dispositions prises par le Gouvernement pour restaurer l'autorité de l'Etat.

Répondant à toutes ces préoccupations, le Premier ministre a dit que les gains financiers découlant de la hausse des prix à la pompe des produits pétroliers ont servi en grande partie au financement des dépenses sociales.

Il a rassuré le député de Lumumba que le sous-compte dans les livres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale avait déjà été ouvert et que les collectivités locales devraient être les bénéficiaires des dividendes qui proviendront de l'augmentation des prix du carburant au travers de la TVA.

S'agissant de la gouvernance administrative, le Premier ministre a rappelé que les nominations aux hautes fonctions civiles se font conformément aux textes en vigueur. Cependant, «les manquements constatés dans la mise en œuvre de ces textes ne sauraient constituer une pratique généralisée. «Tous les actes pris en dehors de ce cadre



Isidore Mvuba.



Anatole Collinet Makosso

normatif rentrent dans ce qu'on appelle les actes administratifs irréguliers», a-t-il indiqué.

Il a invité les cadres victimes de ces violations flagrantes de la loi à user des voies de recours disponibles.

Pour lui, la divulgation systématique des documents administratifs sur les réseaux sociaux reste interdite. «Cette pratique est condamnable», a-t-il averti.

Sur la question des terres, Anatole Collinet Makosso a simplement dit que le Gouvernement n'a rien à cacher. Il a remis à la députée et au président de l'Assemblée nationale, deux bottins comportant les documents et les éléments de langage qui permettent de mieux comprendre, selon lui, la situation.

Quant au conflit hommes et pachydermes qui envahissent et dévastent les plantations dans le district de Bambama, la ministre Rosalie Matondo a dit que le Gouvernement ne cesse de s'impliquer et de réfléchir aux solutions idoines qui permettraient de soulager les populations: «Plusieurs solutions sont proposées qui, malheureusement, sont encore embryonnaires et non efficaces pour nous satisfaire. Nous travaillons actuellement avec les services techniques habilités pour proposer des mécanismes de compensation efficaces, afin de soutenir les familles affectées», a-t-elle dit.

S'agissant des attestations de stage qui devraient être



Claudine Munari

subordonnées à la participation des candidats aux examens d'Etat, le ministre Thierry Ghislain Maguessa Ebomé a apporté des éclaircissements. «Nous n'avons pas demandé à un seul élève de trouver un lieu de stage. Cela est de la responsabilité du Gouvernement», a-t-il précisé.

Il a indiqué que ces stages sont, néanmoins, obligatoires «puisque'ils participent de l'évaluation et ne sont pas la condition d'inscription à l'examen, mais une partie de l'examen qui se fait avant les épreuves écrites», a déclaré le ministre.

Dans les répliques, Mme Claudine Munari a rappelé au Premier ministre que gouverner, c'est prévoir. «Si nous avons pris de l'argent au Rwanda, remboursons-le avec les intérêts, mais pas en cédant nos terres pour l'amour du Congo et des générations futures», a-t-elle insisté.

Pascal Tsaty-Mabiala, chef de file de l'opposition, s'est réjoui du fait que le président de l'Assemblée nationale a fait éviter un incident qui, selon lui, «aurait pu avoir un véritable désastre dans l'opinion, de ce qu'on dit déjà de notre institution, si Mme Munari n'avait pas pris la parole parce que vous la lui auriez refusée», a-t-il souligné.

Reprenant la parole, le Premier ministre a réaffirmé l'autorisation expresse d'occupation de ces terres par des Rwandais.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Manifester

Des organisations de la société civile se sont heurtées la semaine passée au refus de la Préfecture de les voir manifester dans les rues de Brazzaville. Elles entendaient organiser une «marche de la misère» estimant que le pays vivait trop mal et que les populations étaient fatiguées de vivre dans l'indigence. Non seulement la marche n'a pas été autorisée, mais trois des responsables majeurs du mouvement ont passé 72h au commissariat de la Milice. Ce tableau est conforme au schéma de toujours. Et toujours, les autorités préfectorales invoquent des menaces à l'ordre public pour interdire ce qu'elles veulent.

Et le tout, en assurant devoir le faire au nom de la démocratie et pour elle. Voire ! Près de trois décennies après la liberté de fonder des partis, les gouvernants font montre d'une extrême frilosité dès qu'il est question de parler des libertés et de les mettre en acte. Certes, le pays a fait des progrès remarquables pour ce qui est de la liberté d'expression, par exemple. Aucun journaliste n'y est en prison. Mais la liberté est un tout qui ne fonctionne pas qu'en partie. Elle nourrit le reste de la société et ne s'appelle telle que lorsque, même des citoyens turbulents, peuvent s'en saisir et en user.

Dans des pays pas trop lointains, des citoyens descendus dans les rues ont ensuite été conduits aux cimetières, les gouvernants «éplorés» dénonçant une infiltration d'activistes agitateurs. Au Kenya, le Gouvernement a reculé et révisé des mesures fiscales envisagées qui auraient réduit le pouvoir d'achat de citoyens exténués. Au Nigéria, le Président Tinubu a appelé la Nation au calme, mais seulement après avoir concédé des hausses de salaires. Il est apparu aux yeux du président du pays le plus peuplé d'Afrique, premier producteur de pétrole, que l'Etat aussi devait faire des efforts pour un mieux-être partagé.

Une leçon de vie s'impose à tous en Afrique Centrale : ce n'est pas parce qu'un peuple danse et se divertit qu'il n'a pas de motifs de mécontentements. Nous sommes en paix et devrions le rester. Mais à multiplier les motifs de frustration, nous courons le risque d'une agitation plus grande que nous aurions pu éviter.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

Société FORTIS LOGISTIQUE
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 400.000.000 de Francs CFA
Siège social : quartier Wharf, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2009-B13-00959.

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal des Décisions prises par l'Associé Unique du 18 Décembre 2023, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 05 Avril 2024, enregistré au domaine et timbres en date du 09 Avril 2024, sous le folio 067/10 N°2922, il a été décidé :

- Augmentation du capital social : l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la société FORTIS LOGISTIQUE, de Cinq Cent Millions (500.000.000) de Francs CFA, le capital actuel de la société FORTIS LOGISTIQUE, est désormais de Neuf Cent Millions (900.000.000) de Francs CFA.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-00748, du 15 Juillet 2024.**

Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2009-B13-00959.**

Fait à Pointe-Noire, le 24 Juillet 2024.

Pour insertion.
- Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE -

OCEAN EXPRESS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1000 000 000 de F CFA
SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD DE LOANGO, B.P 646,
POINTE-NOIRE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
R.C.C.M : CG/PNR/01-2004-B12-00293

AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

1. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale à caractère mixte en date, à Pointe-Noire, du 12 juin 2024, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 21 juin 2024, sous le répertoire n°039/06/024, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 5 juillet 2024, sous le n°5139, folio 124/3 les Associés ont notamment décidé :

A titre ordinaire : d'approuver les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

A titre extraordinaire :

- d'augmenter le capital de la société d'un montant de trois-cent vingt millions (320.000.000) de francs CFA, par incorporation de réserves, pour porter ledit capital d'un milliard (1.000.000.000) de francs CFA à un milliard trois cent vingt millions (1.320.000.000) de francs CFA,
- de réaliser cette augmentation par création et émission de 640 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent mille (500.000) Francs CFA chacune, attribuées gratuitement aux associés proportionnellement à leurs parts sociales,
- de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts de la société, de la manière suivante :

«ARTICLE 6 : APPORTS

Il a été fait apport en numéraire à la société par les Associés, lors de la constitution de société d'une somme d'un milliard (1.000 000 000) de Francs CFA, correspondant à deux mille (2 000) parts sociales de cinq cent mille francs CFA, souscrites en totalité et entièrement libérées, répartis comme suit :

Monsieur Yves TERUIN,

La somme de sept-cents millions de francs CFA,.....700 000 000

Monsieur François LA VANANT,

La somme de trois cents millions de francs CFA,300 000 000

Soit ensemble la somme de francs CFA : cent millions1 000 000 000

Les Associés ont décidé, dans le cadre de l'assemblée générale à caractère mixte, tenue en date, à Pointe-Noire, du 12 Juin 2024, de l'augmentation de capital d'une somme, par incorporation des réserves, de trois-cent vingt millions (320.000.000) de francs CFA, pour porter ledit

capital d'un milliard (1 000 000 000) de francs CFA à un milliard trois cent vingt millions (1 320 000 000) de francs CFA, dont les apports sont désormais répartis comme suit :

Monsieur Yves TERUIN,

La somme de quatre cent soixante-deux millions de francs CFA,.....462 000 000

La société GPM Holding Co Ltd,

La somme de huit-cent cinquante-huit millions de francs CFA,858 000 000

Soit ensemble la somme de francs CFA de :

Un milliard trois-cent vingt millions de francs CFA1 320 000 000. »

« ARTICLE 7 : CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLIARD TROIS-CENT VINGT MILLIONS (1.320.000 000) de Francs CFA divisé en DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE (2 640) parts sociales égales de CINQ CENT MILLE (500 000) Francs CFA de valeur nominale chacune, numérotées de UN (1) à DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE (2640) entièrement attribuées et intégralement libérées à chacun des associés ci-après :

Monsieur Yves TERUIN

964 parts sociales

Numérotées de 1 à 700 et de 2001 à 2224 „964

La société GPM Holding Co Ltd,

1 716 parts sociales

Numérotées de 701 à 1300 et de 2225 à 26401.716

Total égal au nombre de parts représentant de capital social, soit.....2640

Les comparants déclarent que les parts sociales qui viennent d'être créées sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et sont toutes intégralement libérées».

- d'adopter les statuts de la société mis à jour et de donner pouvoir au gérant de procéder à leur signature au nom de tous les associés.

2. Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, établie en date du 21 juin 2024, par Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire n°038/06/24, enregistrée à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 5 juillet 2024, sous le numéro 5140, folio 124/4, il a notamment été constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant de trois cent vingt millions (320.000.000) de francs CFA.

Dépôt desdits actes, ainsi que des statuts de la société mis à jour lors de l'Assemblée générale à caractère mixte du 12 juin 2024, suite à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social, a été constaté au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire Centre. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2024-M-04259.

Pour avis,
Le gérant



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ProClimat Congo

UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU PRESTATAIRE DE SERVICE EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 3 DANS LE BUREAU SATELLITE PAYSAGER D'IGNIE

(Publication du 8 août 2024)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds servira à effectuer le paiement des services du Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le Bureau Satellite Paysager (BSP) d'Ignie.

2. Mandat

Le Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le BSP d'Ignie sera chargé d'identifier, d'évaluer, de financer, de mettre en œuvre, de suivre et d'accompagner des Sous-Projets présentés par des MPME, des Coopératives, des Groupements ; y compris l'identification des besoins des ménages les plus vulnérables et la distribution des intrants.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de

la fourniture des services de cette prestation.

4. Profil du prestataire

Le Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le BSP d'Ignie devra répondre au profil suivant :

- Être un Cabinet d'étude, organisation professionnelle ou une ONG locale d'appui au développement qui disposera des ressources, compétences et expériences dans le domaine de développement (agronomie, agroécologie, agroéconomie, zootechnie, sciences vétérinaires, sociologie, gestion des ressources naturelles, etc...), avérée d'au moins de 5 ans en matière de développement communautaire ou/et de l'accompagnement (financier ou non financier) des bénéficiaires ou des populations cibles ;
- Avoir une expérience en approche participative c'est-à-dire avoir une expérience qui inclut le dynamisme du groupe et en particulier avec les groupes vulnérables (femmes, population autochtones, Ex combattants, etc) ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la zone d'action proposée ;
- Avoir travaillé avec un projet financé par la Banque mondiale ou autres bailleurs serait un atout ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire ;
- Une expérience de travail d'au moins 5 ans avec des projets similaires de soutien ou en matière de développement des chaînes de valeur aux MPME, Coopératives, Groupements de Producteurs et chaînes de valeur au Congo ou dans la région ;
- Avoir une parfaite connaissance de la zone de mise en œuvre du projet concernée.

N.B. : Seules les missions approuvées (attestées) seront prises

en compte dans l'évaluation.

5. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être constitués d'un document prouvant son existence juridique, sa qualification et/ou son expérience pertinente dans la réalisation des missions similaires, les références des anciens employeurs ainsi que la liste du personnel dédié à la mission.

6. Processus de sélection

La sélection du prestataire se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation de marché pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI), version de septembre 2023. La méthode de sélection à utiliser est la sélection fondée sur la qualité et le coût.

Les prestataires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des termes de référence (Tdrs) de l'activité à travers e-mail suivante : proclimatcongo@gmail.com, ou à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique, sis Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'Avenue Maréchal Lyautey, Résidence Ex Air Afrique, Brazzaville, Email : proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242 : 06 696 16 10

7. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse email suivante : proclimatcongo@gmail.com, au plus tard le 23 août 2024 à 14 heures 00

Veuillez préciser en objet le titre de l'AMI. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 7 août 2024

Le Coordonnateur
Mexans Sosthène MAYOUKOU

CREATION DE NOUVEAUX DEPARTEMENTS ET DISTRICTS

L'opposition s'est abstenue

Réunis en séance plénière le 7 août dernier, les députés, à l'instar des sénateurs, ont validé la création de trois nouveaux départements et de deux districts, ainsi que l'érection de quatre communautés urbaines. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale.

Ces 15 projets de loi portent sur la création de trois départements (Congo-Oubangui, Nkényi-Alima et Djoué-Léfini) et de deux districts (Odziba et Bouemba), la redéfinition du ressort territorial de cinq départements (Pool, Brazzaville, Plateaux, Cuvette, Likouala) et du district de Ngabé, ainsi que l'érection en communautés urbaines des localités de Loango, Ngouha 2, Mpouya et Ngombé. Cette nouvelle territorialité, a dit le ministre Raymond Zéphirin Mboulou, vise à rapprocher davantage l'administration des administrés; créer les conditions d'émergence d'une administration orientée vers le développement; tirer profit du positionnement des localités dans la sous-région; prendre en ligne de compte l'existence des infrastructures et des structures économiques, sociales et culturelles.

Les débats étaient plus que jamais houleux et contradictoires, en fonction des sensibilités politiques des uns et des autres. Certains députés pensent qu'il s'agit d'une machination politique et qu'il n'y avait pas urgence à précipiter ce vote, si tant est qu'il ne se posera pas un problème sur les circonscriptions électorales jusqu'en 2027.

En créant ces nouvelles entités administratives, Claudine Munari pense que la raison

n'aurait pas dû être de saucissonner ou d'ajouter d'autres départements, mais d'améliorer les infrastructures de communication physique.

Le faisant, la députée de Mouyondzi a dit qu'il fallait aussi regarder la partie sud du pays, à l'instar de la politique de municipalisation accélérée qui se faisait de façon rotative entre les départements du nord et du sud, dans le cadre de l'équité et du vivre-ensemble.

Pour Pascal Tsaty-Mabiala, pourquoi des préfectures, des districts, des communautés urbaines et rurales, lorsque tous ceux-ci ne reposent pas sur une identité?

Le député Kolélas Ntumi pense qu'il y a un manque de sérieux de la part du Gouvernement qui peine déjà à faire fonctionner les collectivités locales. «Ne craignez-vous pas que cette réforme puisse créer une lourde charge budgétaire? Comment comptez-vous la financer?»

Pascal Léyinda s'est plutôt interrogé sur les raisons qui ont prévalu à ces créations et redéfinition des départements dans la partie nord sans prendre en compte la partie sud. «Cela paraît comme une injustice», a-t-il affirmé.

Tout en parlant de précipitation dans l'adoption de ces affaires, Jérémie Lissouba a demandé au ministre de l'Administration du territoire, s'il y avait des critères ob-



Raymond Zéphirin Mboulou

jectifs sur lesquels ces choix ont été faits. «Je ne suis pas convaincu que la création de ces nouvelles entités puisse résoudre un certain nombre de problèmes. Il n'y a qu'à voir le fonctionnement actuel des collectivités locales pour s'en rendre compte. Ce dont nous avons besoin, c'est que nos collectivités travaillent mieux, pas que nous en ayons plus. Même si l'intention est bonne, la manière de faire va encore susciter plus d'interrogations et pourrait même nous amener en erreur. Il y a comme une volonté qui est là. C'est que la chose est déjà décidée quelque part. Au bout d'un moment, il faut se demander à quoi sert l'Assemblée nationale? Si ce n'est réellement à faire un examen de ces propositions. Sinon, nous ne servons à rien. Le Gouvernement a sa logique et le débat n'a plus de sens. Dans ce cas, économisons les 40 milliards au budget de l'Etat et fermons le Parlement, s'il faut toujours continuer à refuser le débat. Dans ce contexte, je regrette de ne pouvoir accompagner le

Gouvernement et j'invite mon groupe parlementaire à s'abstenir du vote de cette loi», a-t-il déclaré.

«Nous avons la majorité. S'il ne vote pas, nous allons voter», a répliqué la députée Antoinette Ollou, lassée de continuer à entendre ce débat.

Au nom du groupe parlementaire de la majorité, Accel Arnaud Ndinga Makanda a jeté des fleurs au Gouvernement pour cette réforme qui, selon lui, est une volonté des politiques arrêtée à la concertation politique de Ouesso. «On devrait plutôt être unanime», a-t-il fait savoir, tout en demandant aux députés de sa majorité de voter ces projets de loi.

«Faux», rétorque Pascal Tsaty-Mabiala : «Ce qui avait été décidé à Ouesso, c'est la révision du corps électoral et la réorganisation territoriale du pays, je suis désolé», a-t-il rectifié.

Le ministre Mboulou a rassuré les députés que ce processus va se poursuivre. «Il n'y aura de changements dans le Niari et la Bouenza. On n'est pas là pour favoriser telle ou telle partie», a-t-il déclaré.

Et d'ajouter: «Nous n'allons pas avoir un Parlement qui aura 200 ou 300 députés. Il aura une modification de la loi électorale. Allons pas à pas».

Raymond Zéphirin Mboulou pense qu'il n'y a pas d'injustice dans cette réforme : «Nous sommes en train de travailler pour les départements du Niari et de la Bouenza. L'un d'eux va perdre une bonne partie de ses villages».

A la fin, les députés de l'UPADS et la présidente du MUST se sont abstenus du vote de ces projets de loi.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Deux gangs rivaux s'affrontent lors d'un concert au Stade Président Alphonse Massamba-Débat

Le concert de l'artiste-musicien Niska (Stanislas Dinga Binto à l'état civil), qui s'est tenu au Stade Président Alphonse Massamba Débat à Brazzaville le samedi 10 août 2024, a été marqué par un affrontement violent entre deux gangs rivaux, perturbant gravement le déroulement du spectacle. Selon des témoins, des centaines de mélomanes se sont engouffrés dans le stade dès l'ouverture des portes et se sont répandus dans les gradins. Mais à la surprise de tout le monde, il y a eu des échauffourées entre deux groupes rivaux de «bébés noirs», au moment où l'artiste entonnait ses premiers morceaux. Des chaises arrachées, ont volé dans les airs. Les policiers présents ont rapidement réagi pour tenter de maîtriser la situation. Ils ont appelé des renforts qui ont usé de gaz lacrymogènes. Cette intervention musclée a provoqué des scènes de panique. Des spectateurs ont été blessés. Les équipes médicales présentes ont dû intervenir pour soigner les blessés, dont certains ont été acheminés dans les hôpitaux. Ces incidents ont suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux qui dénoncent un problème de mauvaise gestion des foules.

REMERCIEMENTS



M. Juste Abdon DELLA et Famille remercient les parents, amis et connaissances pour leurs marques de soutien et de compassion portée à leur égard lors du décès de leur maman, la veuve DELLA née AKOUROU Cécile, survenu le 20 juillet 2024 à Brazzaville. Elle a été inhumée le 2 août 2024 au cimetière privé Bouka de Lifoula.

Qu'ils trouvent ici l'expression de leur profonde gratitude.

“Que son âme repose en paix”

Sévérine EGNIMBA

LOANGO (DEPARTEMENT DU KOUILOU)

Le siège du Conseil départemental des sages en construction

Grâce à la société pétrolière chinoise Wing Wah E&P, à la demande du ministère des Hydrocarbures, le Conseil départemental des sages du Kouilou sera doté, dans quatre mois, d'un siège digne de ce nom. Le directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures, le Prof Macaire Batchi, a posé la première pierre de construction du nouvel édifice. C'était au cours d'une cérémonie qui a eu lieu jeudi 8 août dernier, à Loango. En présence du sous-préfet, Alphonse Koutana; du directeur Contenu local de Wing Wah E&P, Hans Zheng, ainsi que des sages et dignitaires du Royaume de Loango.

Le siège du Conseil des sages du Kouilou sera érigé sur une surface de 500m². Maître d'œuvre: la société NR Services immobiliers et construction SARL. Architecte: A-Kema architecture. Durée des travaux: 4 mois.

Pour René Nzita, Directeur général de la société NR Services immobiliers et construction SARL, la construction du siège du Conseil départemental des sages du Kouilou matérialise, «encore une fois, le pragmatisme, face à ses engagements, du ministre des Hydrocarbures, M. Bruno Jean Richard Itoua, sous l'impulsion du grand homme d'Etat, Président de la République du Congo, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, qui a consacré l'année 2024, Année de la jeunesse...»

L'ouvrage en construction sera constitué, d'une part, d'un bâtiment principal abritant des bureaux

d'environ 10,50 mètres chacun, d'une salle polyvalente de 90m² de locaux de rangement, d'un local batterie, et des sanitaires de 18m². Et, d'autre part, d'un forage pour les populations, d'une paillote de 29m², d'une guérite de 6m², de toilettes extérieures, d'un jardin, et d'un parking de voitures.

«Le bâtiment principal a été imaginé de forme circulaire, inspirant l'unité, le rassemblement, et rappelant, par la même occasion, le chapeau vili.

La clôture du site se veut ajourée, pour une libre transparence et une invitation au public.

Le bâtiment est conceptualisé de façon à être accueillant, facile d'accès, permettant une aération et une luminosité maximale et naturelle.

Les espaces verts apportent, eux, naturellement, plus de verdure et de fraîcheur à l'environnement,



Pendant la pose de la première pierre

avec pour conséquence immédiate, un faible impact carbone. Le choix des matériaux s'est naturellement porté sur du bois local, du béton et des tôles bac alu pour la toiture.

Les ouvertures seront, essentiellement, des portes et des fenêtres à panneaux, vitrage simple et châssis en bois, avec particulièrement des fenêtres longilignes, permettant de capter plus de lumière naturelle et d'aération...

Le pari fait sur un tout autre volet est de couvrir le site d'espaces verts.

A toutes fins utiles, des plantes seront maximisées dans le site, avec l'avantage d'apporter plus de

fraicheur, d'espaces apaisants, reposants et ombrés», a commenté René Nzita.

Le 18 juin 2024, Macaire Batchi avait procédé à la pose de la première pierre de construction du siège du Conseil départemental des sages de Pointe-Noire, sis à Loandjili (arrondissement 4). Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre des engagements sur les contrats de partage de production relatifs aux projets sociaux du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit permis Banga Kayo.



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ProClimat Congo

UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le de Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RERUTEMENT DU PRESTATAIRE DE SERVICE EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 3 DANS LE BUREAU SATELLITE PAYSAGER DE OUESSO

(Publication du 8 août 2024)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds servira à effectuer le paiement des services du Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le Bureau Satellite Paysager (BSP) de Ouessou.

2. Mandat

Le Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le BSP de Ouessou sera chargé d'identifier, d'évaluer, de financer, de mettre en œuvre, de suivre et d'accompagner des Sous-Projets présentés par des MPME, des Coopératives, des Groupements ; y compris l'identification des besoins des ménages les plus vulnérables et la distribution des intrants.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique

(ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services de cette prestation.

4. Profil du prestataire

Le Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le BSP de Ouessou devra répondre au profil suivant :

- Être un Cabinet d'étude, organisation professionnelle ou une ONG locale d'appui au développement qui disposera des ressources, compétences et expériences dans le domaine de développement (agronomie, agroécologie, agroéconomie, zootechnie, sciences vétérinaires, sociologie, gestion des ressources naturelles, etc...), avérée d'au moins de 5 ans en matière de développement communautaire ou/et de l'accompagnement (financier ou non financier) des bénéficiaires ou des populations cibles ;
- Avoir une expérience en approche participative c'est-à-dire avoir une expérience qui inclut le dynamisme du groupe et en particulier avec les groupes vulnérables (femmes, population autochtones, Ex-combattants, etc) ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la zone d'action proposée ;
- Avoir travaillé avec un projet financé par la Banque mondiale ou autres bailleurs serait un atout ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire ;
- Une expérience de travail d'au moins 5 ans avec des projets similaires de soutien ou en matière de développement des chaînes de valeur aux MPME, Coopératives, Groupements de Producteurs et chaînes de valeur au Congo ou dans la région ;
- Avoir une parfaite connaissance de la zone de mise en œuvre du projet

concernée.

N.B: Seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être constitués d'un document prouvant son existence juridique, sa qualification et/ou son expérience pertinente dans la réalisation des missions similaires, les références des anciens employeurs ainsi que la liste du personnel dédié à la mission.

6. Processus de sélection

La sélection du prestataire se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation de marché pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI), version de septembre 2023. La méthode de sélection à utiliser est la sélection fondée sur la qualité et le coût.

Les prestataires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des termes de référence (Tdrs) de l'activité à travers e-mail suivante : proclimatcongo@gmail.com, ou à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique, sis Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'Avenue Maréchal Lyautey, Résidence Ex Air Afrique, Brazzaville, Email : proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242 : 06 696 16 10

7. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse email suivante : proclimatcongo@gmail.com, au plus tard **le 23 août 2024 à 14 heures 00**

Veillez préciser en objet le titre de l'AMI. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 7 août 2024

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ProClimat Congo

UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le de Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU PRESTATAIRE DE SERVICE EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 3 DANS LE BUREAU SATELLITE PAYSAGER DE POINTE - NOIRE

(Publication du 8 août 2024)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds servira à effectuer le paiement des services du Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le Bureau Satellite Paysager (BSP) de Pointe - Noire.

2. Mandat

Le Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le BSP de Pointe - Noire sera chargé d'identifier, d'évaluer, de financer, de mettre en œuvre, de suivre et d'accompagner des Sous-Projets présentés par des MPME, des Coopératives, des Groupements ; y compris l'identification des besoins des ménages les plus vulnérables et la distribution des intrants.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature

en vue de la fourniture des services de cette prestation.

4. Profil du prestataire

Le Prestataire de Service en charge de la mise en œuvre de la composante 3 dans le BSP de Pointe - Noire devra répondre au profil suivant :

- Être un Cabinet d'étude, organisation professionnelle ou une ONG locale d'appui au développement qui disposera des ressources, compétences et expériences dans le domaine de développement (agronomie, agroécologie, agroéconomie, zootechnie, sciences vétérinaires, sociologie, gestion des ressources naturelles, etc...), avérée d'au moins de 5 ans en matière de développement communautaire ou/et de l'accompagnement (financier ou non financier) des bénéficiaires ou des populations cibles ;
- Avoir une expérience en approche participative c'est-à-dire avoir une expérience qui inclut le dynamisme du groupe et en particulier avec les groupes vulnérables (femmes, population autochtones, Ex combattants, etc) ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la zone d'action proposée ;
- Avoir travaillé avec un projet financé par la Banque mondiale ou autres bailleurs serait un atout ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire ;
- Une expérience de travail d'au moins 5 ans avec des projets similaires de soutien ou en matière de développement des chaînes de valeur aux MPME, Coopératives, Groupements de Producteurs et chaînes de valeur au Congo ou dans la région ;
- Avoir une parfaite connaissance de la zone de mise en œuvre du projet concernée.

N.B: Seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être constitués d'un document prouvant son existence juridique, sa qualification et/ou son expérience pertinente dans la réalisation des missions similaires, les références des anciens employeurs ainsi que la liste du personnel dédié à la mission.

6. Processus de sélection

La sélection du prestataire se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation de marché pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI), version de septembre 2023. La méthode de sélection à utiliser est la sélection fondée sur la qualité et le coût.

Les prestataires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des termes de référence (Tdrs) de l'activité à travers e-mail suivante : proclimatcongo@gmail.com, ou à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique, sis Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'Avenue Maréchal Lyautey, Résidence Ex Air Afrique, Brazzaville, Email : proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242 : 06 696 16 10

7. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse email suivante : proclimatcongo@gmail.com, au plus tard **le 23 août 2024 à 14 heures 00**

Veillez préciser en objet le titre de l'AMI. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 7 août 2024

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

RD CONGO

Des prévenus condamnés à la peine capitale

Le tribunal de grande instance de Kinshasa-Gombe a condamné vendredi 9 août 2024 à Kinshasa, une quinzaine de prévenus à la peine capitale, dans le procès contre la Force du progrès de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Kennedy Ngandu Wa Ngandu, alias Anti-balle, chef de ce groupe, figure parmi les condamnés. Le tribunal a acquitté une cinquantaine de prévenus, et la défense promet d'interjeter appel contre ce verdict.

Selon Me Sylvain Mutombo, avocat des prévenus, «le tribunal a acquitté 55 personnes. C'est une grande victoire pour la défense. Et nous pensons interjeter appel pour faire valoir leurs droits au degré d'appel. Nous nous battons pour obtenir l'acquiescement de Anti balle avec les autres qui sont condamnés à la peine capitale».

Le ministère public qui a requis la peine de mort contre tous les prévenus, a annoncé également son appel vendredi 9 août. Dans son jugement, le tribunal ne reconnaît pas l'attaque de la résidence de l'ancien président de la République, Joseph Kabila Kabange, qu'il considère comme un simple bruit.

Les membres de la Force du progrès étaient jugés en flagrance depuis vendredi 2



La justice de la RD Congo applique la peine capitale aux prévenus

août pour des infractions présumées de destruction méchante, coups et blessures, pillages, tentative de meurtre et rébellion, après l'incident du quartier GLM

sur l'avenue Uvira, dans la commune de Ngaliema.

Alain P. MASSAMBA

ANNIVERSAIRE

Michel et Loline Kouandzi ont renouvelé leur vœu nuptial

Etudiants, ils se sont rencontrés en 1979. L'un à la Faculté des sciences économiques et l'autre à l'Institut national des sports de Brazzaville. Ils se sont mariés officiellement devant l'officier d'état civil à Madingou en 1984. Malgré les vicissitudes de la vie, ils sont toujours

ensemble. Pour marquer leurs 40 ans de vie commune, couplés aux 70 ans du patriarche de Kimbanda Michel Kouandzi, l'une des tribus de Moussénengué dans la Bouenza, une rencontre festive a été organisée, samedi 20 juillet dernier à Madingou. En présence de la famille, des enfants et petits-enfants du couple, des amis et connaissances. Ils ont renouvelé leur vœu de demeurer ensemble jusqu'à ce que la mort les sépare.

Le secret de la longévité de leur union: «Aimer, c'est s'aider à devenir meilleur, faire des concessions, se pardonner mutuellement, sachant que la perfection n'est pas de ce monde».



Gaule D'AMBERT

NIGER

Les inondations entraînent mort et sinistre

La ministre nigérienne de l'Action humanitaire et de la gestion des catastrophes, Mme Aissa Lawan Wandarma, a annoncé vendredi 9 août 2024, qu'«au moins 94 personnes sont mortes et plus de 137.000 sinistrées dans des inondations dues aux fortes pluies qui s'abattent sur le Niger depuis le mois de juin».



Les filles et fils du Niger ont les pieds dans l'eau

Le bilan des autorités nigériennes établi le 7 août signale 137.156 personnes sinistrées, 93 blessés et «malheureusement 94 pertes en vies humaines, dont 44 par noyade et 50 dans des effondrements d'habitations», selon la ministre. Un précédent bilan établi le 15 juillet par le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) faisait état de 53 morts et de 18.000 sinistrés. Selon la même source, plus de 247.000 personnes pourraient être touchées avant la fin de la saison pluvieuse en septembre. Un phénomène «exacerbé par les changements climatiques», qui ont lieu dans ce pays du Sahel désertique.

D'après le ministère de l'Intérieur, «la capitale Niamey, jusqu'ici épargnée est désormais touchée, avec au moins quatre décès et plusieurs blessés. De nombreuses coupures d'électricité ont lieu par mesure de sécurité à la suite

de l'inondation de postes électriques. Les pluies ont détruit totalement ou endommagé plus de 25.900 habitations au Niger cette saison».

L'ensemble des huit régions du pays est maintenant affecté, particulièrement celles de Maradi (Centre-sud), de Zinder (Centre-est) et de Tahoua (Ouest). La ministre a également dit craindre «une pénurie d'eau potable» dans les zones les plus durement touchées et la propagation de maladies comme le paludisme, la bilharziose et le choléra. Plus de 15.000 habitations et une quarantaine de salles de classe ont été détruites et 15.472 têtes de bétail ont été décimées, dans ce pays où l'élevage est un des principaux piliers de l'économie.

Le colonel Salissou Mahaman Salissou, ministre des

Transports, a déclaré que des routes et des ponts avaient été coupés par les eaux, y compris dans la zone désertique d'Agadez au Nord du pays. Les services de la météorologie nationale ont annoncé de fortes précipitations en août, le mois le plus pluvieux au Niger. Pour minimiser le nombre de blessés et les dégâts matériels, les autorités envoient des alertes aux habitants, les exhortant à rester à l'abri, à sécuriser le bétail et à appeler en cas d'urgence les secours sur un numéro vert. La saison des pluies s'étend de juin à septembre et fait régulièrement des morts au Niger. Elle avait été particulièrement meurtrière en 2022, avec 195 morts et 400.000 sinistrés.

Alain-Patrick MASSAMBA

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ;
E-Mail : noelmountounotaire1@gmail.com

«PHOENIX INTERNATIONAL»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL : 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social : Zone industrielle, Avenue du Havre
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du seize juillet deux mil vingt-quatre, enregistré le dix-sept juillet de la même année, Folio 137/11 n°3459, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PHOENIX INTERNATIONAL SARL U, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, zone industrielle, Avenue du Havre.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a :

- Elargi l'objet social en ajoutant aux activités habituelles, l'activité ci-après :

- Achat, importation et exportation des produits miniers.
- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 30 Juillet 2024 sous le n°CG-PNR-01-2023-B-00911.

Pour avis

Maître Noël MOUNTOU, NOTAIRE

"SOCIETE CONGOLAISE DES INDUSTRIES"

En sigle S.C.D.I

Société A Responsabilité Limitée, ayant pour marque Belle Africa
CAPITAL : 10.000.000 FRANCS CFA

Siège social : Quartier Ngoyo, non loin de la société GKB
POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre, enregistré le trois juillet de la même année, Folio 127/28 n°3161, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Congolaise Des Industries, en sigle S.C.D.I, SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, quartier Ngoyo, non loin de la société GKB.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a :

- Décidé d'agréer la cession de vingt-quatre (24) parts sociales faite par Monsieur Samir GHAS à Monsieur Kamal GHAS ;
- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 18 Juillet 2024 sous le n°CG-PNR-01-2024-M-04198.

Pour avis

Maître Noël MOUNTOU

ARMEE DU SALUT AU CONGO

Installation de nouveaux responsables territoriaux

La salle du Cinquantenaire du poste de l'Armée du salut du Plateau des 15 ans, à Brazzaville, a été prise d'assaut dimanche 11 août dernier par de nombreux fidèles arborant l'uniforme blanc pour certains, et pour d'autres, rouge bordeaux et bleu, venus de tous les postes de la division de Brazzaville et de ceux de l'intérieur du pays.

C'était à l'occasion de l'installation des colonels Jean Laurore et Elianise Clénat, comme chef de territoire et présidente territoriale du ministère féminin de l'Armée du salut au Congo. D'origine haïtienne, les nouveaux responsables ont été nommés le 1^{er} juillet 2024 par le général mondial de l'Armée du salut basé à Londres. Ils remplacent à ces postes, les colonels Eugène et Odile Brigitte Bamanabio qui ont fait valoir leur droit à la retraite le 30 juin dernier, après cinq ans de service. Cérémonie émouvante à laquelle avait pris part M. Mbemba Milan-dou, directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale; des membres du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, ainsi que des représentants venus du Gabon et du Cameroun formant le territoire du Congo. La joie des fidèles se lisait sur tous les visages, heu-

reux d'avoir de nouveaux pasteurs. Ce culte de bienvenue aux nouveaux responsables, placé sous le thème: «Marchons d'un même pas, marchons dans la foi», a eu pour officiants les Lieutenants colonels Célestin et Béatrice Ayabagabo, secrétaire territorial en chef et secrétaire territoriale du ministère féminin. Moment ultime de ce culte: l'installation de nouveaux responsables par les commissaires Robert et Jeanine Donaldson, représentants du quartier général mondial à Londres qui leur ont remis le drapeau de l'Armée du salut en tant que symbole de commandement, selon la Constitution de l'Armée du salut. Investis de leur mission, les colonels Jean Laurore et Elianise Clénat ont prononcé un message biblique tiré du texte de Philippiens 3, 15-21. «Nous sommes-là, comme représentants de Dieu au milieu des hommes, pour travailler avec tout le monde, prêcher



Les commissaires Donaldson installant les nouveaux responsables territoriaux

l'Evangile et poursuivre la mission amorcée par nos prédécesseurs. C'est la volonté de Dieu qui a fait que nous soyons ici, au Congo, pour travailler dans son champ. Plusieurs défis sont à relever, mais nous parviendrons à les surmonter par la grâce de Dieu. Nous sommes des témoins que Dieu a envoyés au milieu de vous. Aimez-vous les uns les autres comme Dieu lui-même vous aime et soyez disciplinés. Le chrétien est un faiseur de paix qui apporte l'amour aux autres. Nous sommes là, au milieu de vous, pour vous consoler, prier ensemble avec vous, quelles que soient les circonstances de la vie. Nos

portes seront toujours ouvertes pour vous accueillir. Participer à l'édification de votre Eglise qui est une communauté des croyants. Restez éveillés, car vous ne savez ni l'heure, ni le jour où le fils de l'homme viendra. Les hommes, les femmes, les jeunes, les enfants doivent se mettre debout pour que nous travaillions ensemble pour des actions concrètes», ont-ils recommandé.

A signaler que les colonels Jean Laurore et Elianise Clénat sont parents de deux enfants. Leur dernier poste de mission a été le Rwanda où ils ont servi pendant deux mandats.

Pascal BIOZI KIMINO

VIENT DE PARAÎTRE

«Vivre l'amour au fil des jours dans le couple et dans la famille» de l'abbé David Ntelombila

Publié aux éditions LMI à Pointe-Noire, et préfacé par l'abbé Albert Nkumbou, ce nouvel essai de l'abbé David Ntelombila, sa deuxième publication, prépare les couples ou futurs couples chrétiens à construire des foyers solides et responsables en puisant sur les ressources de la foi et de l'amour, en toute maturité. L'abbé David Ntelombila traite à travers douze chapitres des thématiques majeures liées à la vie conjugale et familiale: le dialogue et la communication dans le couple, la prière en famille, l'éducation des enfants, le travail et les loisirs dans la vie conjugale, l'amitié et la sexualité dans le mariage chrétien (entre un homme et une femme), l'ouverture du couple à la famille et la société, la gestion des crises, etc. Le premier chapitre éclaire sur le sens des mots généraux amour, couple et famille, suivant la vision morale chrétienne. L'amour conjugal se vit dans le contexte chrétien, c'est-à-dire selon la Bible, entre un homme et une femme en vue de la procréation et de partager la joie d'être ensemble au cours de leur pèlerinage terrestre. La mort seule devrait normalement séparer un homme et une femme unis dans le mariage car le vrai amour ne s'éteint jamais. Il doit être tout le temps entretenu par des gestes de tendresse, d'affection et d'amitié au quotidien. Les époux chrétiens sont des partenaires ou des alliés en vue du ciel. Dans les autres chapitres, l'essayiste s'attelle à promouvoir les qualités de l'amour véritable, pilier du bonheur et de l'épanouissement des couples et des familles. D'où quelques sous-titres assez révélateurs: l'amour centre de tout; comment renouveler l'amour au quotidien; la volonté d'aller plus loin; le rôle de la rencontre sexuelle; le pardon dans le couple; apprivoiser les différences; le foyer une communauté qui prie; transmettre des valeurs...



La couverture du livre

Voilà autant de méditations qui édifient sur la vie conjugale et font de ce volume de 210 pages un livre de chevet servant de guide par des conseils pratiques inspirés de la bible et de l'ex-

(Suite en page 9)

MAÎTRE NOËL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, - Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ; E-Mail : noelmountounotaire1@gmail.com

«SUPER BY»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL : 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social : 14, Avenue Monseigneur Ernest KOMBO, MBOTA II - POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du premier juillet deux mil vingt-quatre, enregistré le deux juillet de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Mpaka, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée «**SUPER BY**» SARL U, au capital de F.CFA UN MILLION (1.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, 14, Avenue Monseigneur Ernest KOMBO, MBOTA II.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo :

- Laverie libre-service ;
- Espace cyber ;
- Super marché ;
- Restaurant ;
- Bibliothèque privée ;
- Chambres d'hôtes (Auberge) ;
- Boutique d'habillement ;
- Importation ;
- Electricité ;
- Carrelage ;
- Plomberie ;
- Maçonnerie.

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Madame Yvonne BOUKONO-MOUNDELE est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° CG-PNR-01-2024-B13-00132.

Pour avis
Maître Noël MOUNTOU

Office de Maître Pascale Rosette MPOUO
NOTAIRE

Immeuble Billal II, 2ème étage, Appartement Q-031/S
En face de l'Ambassade de la Russie, Centre-Ville
Tel : 06-505-63-05/05-529-61-33
Email : pascalempouo@gmail.com - BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

«PROVIDENCE BUSINESS TRANSFERT»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège : 97 Avenue Boueta-Mbongo, Mougali
Brazzaville - RCCM : CG-BZ-01-2021-B13-00585

CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL, EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'un acte portant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire reçus par Maître Pascale Rosette MPOUO, en date à Brazzaville du 08 Juillet 2024 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, sous Folio 119/12 n°3360, l'associé unique a décidé de procéder au changement du siège social et à l'extension de l'objet social.

Par conséquence

FORME Juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège: Initialement domiciliée à Brazzaville, au n°98 de la rue Gamboma à Mougali, la société est désormais installée à au n°97 de l'avenue Boueta-Mbongo, Mougali.

Objet: Il a été décidé de rajouter à l'objet social deux (2) activités à sa-

voir: le transfert d'argent mobile, les offres et services canal+, vente des équipements ou accessoires appropriés.

Capital: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA divisé en CENT (100) PARTS chacune de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, numérotées de 1 à 100.

Durée: 99 années

R.C.C.M.: Le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° CG/BZV/01-2021-B13-00585 a été modifié en date du 09 Juillet 2024 par le Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour insertion
Maître Pascale Rosette MPOUO
Notaire

DEUXIEME EDITION DE LA PROCESSION MARIALE DE BRAZZAVILLE

La Place mariale a mobilisé des milliers de fidèles

Dimanche 11 août 2024, dans l'après-midi, la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur était archicomble. Les fidèles laïcs du Christ, arborant, pour certains, les tee-shirts imprimés pour la circonstance par la Commission diocésaine d'appui à l'organisation (CDAO) et pour d'autres, l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat respectifs, sont venus des paroisses et des communautés religieuses participer à la deuxième édition de la procession mariale. La procession est partie du Rond-point Mazala, à Moukondo, dans le quatrième arrondissement jusqu'à la Place mariale.

Le départ a été donné par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, accompagné de prêtres, personnalités civiles et militaires, dont Mme la ministre Arlette Soudan Nonault. Ils étaient par milliers; la Place mariale s'est avérée insuffisante pour contenir une foule compacte et bigarrée. La procession mariale avec la statue de la Vierge pèlerine en premier lieu, portée par les membres de la CDAO, a pris le départ au Rond-point Mazala. A la tête de cette procession, Mgr l'archevêque en véritable pèlerin, accompagné de ses invités. La procession s'est ébranlée jusqu'à la Place mariale où attendaient d'autres fidèles n'ayant pas fait la marche pour des raisons de santé, récitant le Rosaire avec tous ses mys-

tères (Joyeux, douloureux, Glorieux, lumineux), sous la coordination de l'abbé Thierry Dia Lembonsoni. Une Place mariale qui a vécu, pleine comme un œuf, tous avec des bougies à la main, chantant, dansant, louant, récitant le chapelet. Véritable marée humaine, véritable démonstration de force faite par la chrétienté de l'archidiocèse de Brazzaville, afin de renouveler sa promesse et sa consécration à la Vierge Marie. C'est aux environs de 17 h que les pèlerins ont atteint la Place mariale où Mgr l'archevêque lui-même en tête a donné le ton. Trois intentions de prière ont été adressées à la Vierge Marie: «Consacrer une fois de plus notre pays le Congo à la Vierge Marie comme cela fut fait le 15 août 1960»; «Prier pour nos familles et pour tous nos problèmes de



Des milliers des fidèles à la place mariale



L'arrivée de la Vierge à la place mariale

maladie qui nous angoisse»; «Prier pour tous nos proches et d'autres personnes». Des

chants de louange et des prières de méditation ont été au menu de ce grand rassemblement. Avant la bénédiction finale, Mgr l'archevêque a publié les résultats du Nsinsani diocésain effectué le dimanche 4 août dernier dans toutes les paroisses et communautés de l'archidiocèse. Ce fruit des efforts des chrétiens servira aux travaux de construction de trois paroisses ciblées, à savoir Sainte Marie Faustine de Ntsiélampo, Kintélé et la communauté Sainte Bakhita de Congo Chine.

Pascal BIOZI KIMINO

CATHEDRALE SACRE-CŒUR (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Emmanuel Ollita Ondongo rend grâce à Dieu pour sa distinction

Après avoir été décoré d'une médaille d'Or avec Palme par Ligue universelle du bien public, le 7 juin 2024 à Paris en France, Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), a rendu grâce à Dieu jeudi 1^{er} août au cours d'une messe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Elle a été présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, qui avait à ses côtés l'abbé Bienvenu Kimbengui, curé de cette paroisse.

La décoration de la médaille d'Or avec Palme au président de la HALC, lui a été décernée en reconnaissance de son œuvre accomplie dans le cadre de la lutte contre la corruption, a indiqué Germain Loubota, chef de département de la communication de cette institution. Selon lui, Emmanuel Ollita Ondongo a été «le pionnier qui a commencé à créer une association de lutte contre la corruption et qui a parcouru pendant une vingtaine d'années des pas dans le cadre de cette lutte, pour débarrasser le Congo de la corruption qui gangrène son développement», a-t-il précisé. A cette célébration eucharistique, les collaborateurs, les amis et connaissances du récipiendaire sont venus nombreux partager la joie avec le président de la HALC pour rendre grâce à Dieu pour ses bienfaits. Dans son homélie, tirée de l'évangile de Saint Luc (1,45-56), Mgr Bienvenu Manamika a souligné que la foi ne va pas à

l'encontre de la raison, elle va plus loin. La foi est plutôt active, elle est action et devient action de grâces en se transformant en reconnaissance. «C'est là que se situe la prière de la Vierge Marie qui ne se contente pas de recevoir, elle chante en exprimant la joie de son cœur à celui qui lui a fait le merveilleux cadeau, de recevoir l'enfant Jésus dans son cœur et dans son corps. Par son magnificat, Marie chante non seulement la fidélité de Dieu à son égard, mais aussi sa fidélité à son créateur», a précisé l'ordinaire du lieu. Poursuivant sa prédication, l'archevêque de Brazzaville a félicité le président de la HALC qui a pensé exprimer sa reconnaissance à Dieu par cette eucharistie. «Je vous félicite parce que vous avez suivi la voie intérieure de votre conscience qui vous a désigné Dieu comme référence, car la conscience est le sanctuaire où l'homme est seul avec Dieu, dans ce face à



Emmanuel Ollita Ondongo

face, Dieu nous éclaire et nous libère des tentatives de manipulations de la conscience», a conclu le célébrant. Pendant la quête, Emmanuel Ollita Ondongo a présenté sa distinction à Mgr Manamika, qui par la suite, l'a bénie. En dehors de la médaille d'Or avec Palme, le président de la HALC a déjà reçu plusieurs autres prix, dans la lutte contre la corruption.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

IN MEMORIAM

Théodore MIERE, 19 août 1988
19 août 2024: 36 ans

«La santé du peuple, c'est aussi l'air pur, l'eau non polluée, les conditions normales de travail, de vie et de repos»
«Pour avoir une bonne santé, il faut éviter tous les excès»
«Que nos médecins soient la grande terre, le soleil, le travail, le repos, le sommeil réparateur», J. Payot.
Relevées par Théodore MIERE, personnalité politique, philosophe,



enseignant, journaliste.

XX^e DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE B

«Comment celui-là peut-il nous donner sa chair à manger?»

Textes: Pr 9,1-6; Ps 33 (34),2-3,10-11,12-13,14-15; Ep 5,15-20; Jn 6,51-58

Jésus déclare: «Moi, je suis le pain vivant, qui est descendu du ciel: si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. Le pain que je donnerai, c'est ma chair, donnée pour la vie du monde».

Apparemment, ces paroles de Jésus ne sont pas trop étonnantes pour nous les baptisés, car nous pouvons reconnaître que Jésus y anticipait la révélation de l'Eucharistie. Mais ses auditeurs restaient perplexes, n'ayant jamais écouté rien de semblable: «Comment celui-là peut-il nous donner sa chair à manger?»-ils se questionnaient entre eux. Et plus stupéfiante devait paraître la réponse de Jésus, qui ne donnait pas d'explications, mais allait si possible encore plus loin: «Amen, amen, je vous le dis: si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez pas son sang, vous n'avez pas la vie en vous». Jésus faisait ainsi comprendre que son langage n'était pas symbolique, mais totalement réel, bien qu'au-delà du sens commun. Il demandait à ses disciples et aux foules un effort énorme dans la foi, car à la difficulté de penser à manger la chair, on ajoutait l'impossibilité d'imaginer du sang à boire: eux, les Juifs, jusqu'à ce moment-là, avaient toujours appris que le sang on ne peut même pas le toucher. «Boire le sang», cela était totalement inconcevable dans leur culture religieuse. Si Jésus employait des paroles si fortes et exigeantes, alors elles devaient être vraiment nécessaires pour révéler un mystère absolument central dans son projet de salut, un mystère qui demandait aux hommes une conversion radicale de leurs pensées et même de leur religion, comme on l'avait conçue et vécue jusqu'à ce moment-là. Ces paroles de Jésus ne pouvaient être accueillies que par un total abandon à lui, elles demandaient une confiance totale et une foi inébranlable dans sa personne.

Parfois nous pensons que, par rapport à la foi, l'un des plus grands obstacles soit la difficulté à accepter ce que nous n'arrivons pas à expliquer par la raison. A moins que cela soit une difficulté, mais l'obstacle plus grand pour la foi n'est pas dans notre raison, plutôt dans nos convictions personnelles et nos habitudes consolidées. Accepter que le Seigneur nous demande de changer d'habitude et de mentalité, nous laisser conduire par lui vers des valeurs morales et des comportements sociaux qui demandent une grande conversion, accepter que notre vie ait des buts et des finalités que nous n'avions pas planifiées ou considérées, donner notre vie au lieu de la garder, servir au lieu d'être servis: dans tout cela, nous aussi nous pouvons faire l'expérience de la difficulté à nous abandonner totalement aux paroles de Jésus. Comme les Juifs étaient appelés à un changement profond de leur mentalité, en confiant uniquement dans la parole de Jésus, nous aussi nous sommes appelés chaque jour à passer d'une religiosité qui reconforte nos convictions personnelles à une véritable foi dans le Christ, qui nous demande de n'appuyer notre vie que sur Lui. Et nous devons reconnaître alors que nous ne sommes presque jamais prêts à ce passage.

Grâce au Seigneur Jésus, son corps et son sang viennent à notre secours. «Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi, je demeure en lui», nous rassure Jésus. Sa présence dans notre esprit est la source du changement qui nous est demandé. Quand nous recevons l'Eucharistie par un désir humble et sincère de conversion au Seigneur et d'abandon à Lui, c'est Lui qui ouvre nos cœurs et nos esprits à la nouveauté radicale de sa parole, c'est Lui qui nous donne la force d'amour qu'il nous faut, pour passer d'une religion confortable et apaisante à une foi qui nous met en question et nous pousse à donner notre vie à Lui dans la charité.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

(Suite de la page 8)

périence des couples chrétiens pour la sécurité morale et spirituelle des couples et des familles face aux vents contraires qui semblent les fragiliser de l'intérieur comme de l'extérieur. Ce qui fait dire au préfacer, l'abbé Albert Nkoumbou: «Voilà un océan houleux, vaste, sans horizon précis, dans lequel «Vivre l'amour au fil des jours...», est plus qu'une simple bouée de sauvetage pour le couple et la famille».

Ce livre est, en effet, le fruit d'une longue expérience pastorale du prêtre aux côtés des couples et

des familles dans le diocèse de Kinkala, dans l'archidiocèse de Brazzaville et dans le diocèse de Guadeloupe. Son message est destiné aux couples, aux fiancés, aux jeunes comme aux adultes, de même aux conseillers ou accompagnateurs des couples et des familles. Né le 29 novembre 1963 en République du Congo, l'abbé David Ntelombila est prêtre du diocèse de Kinkala depuis 1995. Il y exerce actuellement comme curé de paroisse. N.B. «Prix du livre: 10.000 francs CFA/Contacts: 00242 06. 664. 90. 31».

Abbé Aubin BANZOUZI

IMPOTS ET DOUANES

Ludovic Ngatsé dénonce les trop nombreuses exonérations fiscales

Le ministre du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, Ludovic Ngatsé, va désormais gérer les directions générales des impôts et des domaines; des douanes et des droits indirects. Il a effectué une descente dans les deux régies financières le 8 août 2024, pour s'imprégner des problèmes majeurs qu'elles connaissent, en vue de chercher des solutions pour améliorer leurs performances.



Ludovic Ngatsé et Guénolé Mbongo Koumou lors de la réunion



Ludovic Itoua et le ministre Ludovic Ngatsé pendant la séance de travail

Le ministre et sa délégation ont été reçus par Guénolé Mbongo Koumou, directeur général des douanes et des droits indirects et Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines. Ludovic Ngatsé va poursuivre le travail de son prédécesseur le ministre Jean Baptiste Ondaye. «Le président de la République veut très rapidement, que nous ayons des résultats au niveau des douanes et des impôts pour abonder le Trésor. Nos performances en matière douanière et fiscale sont largement perfectibles. C'est dans cette perspective que je m'inscris pour appliquer toutes les mesures qui ont été arrêtées par le comité de trésorerie et de mobilisation des ressources. Avec les directeurs généraux, nous allons préparer la mise en œuvre rapide des plans d'action qui ont été identifiés. Il y a des mesures immédiates, des mesures de court terme et des mesures de moyen et long terme. Le moyen et le long terme, ce sont toutes les réformes structurelles qui vont y avoir lieu. Le court terme, c'est tout ce qu'on peut changer au niveau des hommes, des pratiques et le moyen terme, ce sont les mesures qui prennent un peu du temps, deux, trois à quatre mois. Nous ferons le maximum pour que les résultats soient perceptibles. Notre pays en a besoin».

A la direction générale des douanes, le ministre du Budget a reconnu que cette direction traverse des difficultés importantes, financières, organisationnelles et de discipline. «Nous serons là pour essayer avec les autorités de trouver progressivement les réponses à ces problèmes... Nous devons limiter au cycle minimum les exonérations exceptionnelles. Une grande attention sera accordée au régime d'exonération dont certaines sociétés ont bénéficié, notamment le respect des cahiers des charges et des obligations. Le président de la République ne veut plus parler d'exonération exceptionnelle. Cela doit bénéficier au service de l'Etat», a-t-il dit.

Le directeur général des douanes assure avoir pris en compte toutes les orientations du ministre. «Nous voulons nous mettre au travail en application des dispositions de la loi organique et relative aux lois de finances et dans le respect des attributions qui sont les nôtres. Vous nous avez instruit de préparer un projet de plan d'action. Il vous sera soumis très rapidement. Dans ce plan, il y aura des problèmes liés à la fiscalité, notamment tous ces problèmes qui empêchent à l'administration des douanes de collecter le maximum de recettes», a confié Guénolé Mbongo Koumou.

A la direction générales des impôts, Ludovic Ngatsé a martelé: «Sans frustrer, ni faire peur, je ne payerai pas à la place d'un délinquant. Il faut augmenter le nombre de contribuables pour multiplier les recettes. Nous travaillerons avec le directeur général à mettre en place un plan d'action en trois volets. Un accent est mis sur l'atteinte des objectifs de l'administration fiscale. Que chacun n'ait plus raison de justifier les contre-performances. Nous nous donnons un mois pour atteindre les objectifs».

Pour sa part, Ludovic Itoua a promis de travailler pour booster les recettes attendues. Il a aussi indiqué au ministre, les problèmes liés aux conditions de travail.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

"Le développement est le nouveau nom de la paix" (Pape Paul VI)

FINANCES

Mutualiser les efforts dans le domaine de la finance pour consolider l'économie

Le Fonds de solidarité africain (FSA) a lancé officiellement ses activités au Congo, le 25 juillet 2024, en procédant à la signature d'accords-cadres de coopération avec les établissements bancaires et les organisations patronales. Ces différents accords ont mis en place un partenariat gagnant-gagnant entre le FSA et les établissements bancaires installés au Congo pour mutualiser leurs efforts dans le domaine de la finance en vue de consolider l'économie.

La cérémonie a été patronnée par Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, et d'Abdourahmane Diallo, directeur général du FSA.

Pour formaliser la coopération, le FSA a signé le premier volet des accords, successivement, avec la Banque postale et la Banque congolaise de l'habitat (BCH). La BSCABank ou la banque Sino congolaise pour l'Afrique n'a pas été présente, pourtant prévue dans les accords. Le second volet d'accords a été conclu entre le FSA et les deux chambres consulaires de Brazzaville et Pointe-Noire, l'Union nationale des opérateurs économiques du Congo (UNOC) et le Congrès des chefs d'entreprises du Congo. Au total, six accords ont conclu le partenariat entre le FSA, les banques et les organisations patronales.

Ce partenariat est une opportunité qui constitue une réponse idoine à la lancinante problématique du financement du secteur privé congolais. Car, les très petites, les petites et les moyennes entre-

prises souffrent d'un déficit de financement quasi-chronique. Le directeur général du FSA encourage les autorités congolaises à adhérer à cette institution. «La problématique du financement de développement se pose avec acuité en Afrique. Tous les secteurs d'activités sont concernés. Les différents plans et schémas de développement à l'échelle continentale, voire mondiale, intègrent cette préoccupation majeure et s'efforcent d'y apporter des réponses adéquates. Par ailleurs, les ressources sont difficilement mobilisables et onéreuses. Les acteurs du secteur public et privé en quête de celles-ci cherchent les voies et moyens pour y accéder et les institutions de financement quant à elles cherchent à être rassurées. Tous ces acteurs contribuent à la croissance et au développement de nos économies. Le FSA constitue sans nul doute le véritable outil d'intégration africaine», a indiqué Abdourahmane Diallo.

Pour Jean-Baptiste Ondaye, l'opérationnalisation du FSA au Congo participe, à maints



Photo de famille à la fin de la cérémonie

égards, de cet impératif du financement. A l'instar des autres Etats du continent, le pays s'emploie à financer la relance de son économie dans un contexte difficile marqué des chocs exogènes. «A cela, il conviendrait de greffer le niveau critique de la dette publique ainsi que les dégâts sans cesse croissants du dérèglement climatique. Dans un tel contexte, les instruments africains dédiés au financement de l'économie sont appelés à jouer, avec plus de détermination, le rôle moteur dans le processus d'une reprise économique durable, intelligente et inclusive», a déclaré le ministre des Finances. La signature de ces accords a donné lieu à un débat animé en panel par Jean Daniel Ovaga, président de l'UNOC, le Dr Franck Mondésir Tsassa Mbouayila, directeur général

de l'économie, et Abdourahmane Diallo. Le thème a été: «Le FSA, une opportunité pour l'économie congolaise». Il a été retenu que le FSA va créer des valeurs dans la compétition, car l'économie congolaise est tenue par les PME et le secteur informel à 90 %.

Le lancement du FSA a connu la participation des ministres Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas, du Plan; Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, du Développement industriel; Jean-Marc Thystère Tchicaya, des Zones économiques spéciales, et de Juste Désiré Mondélé, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, en charge de la décentralisation, ainsi que de Privat Frédéric Ndéké, administrateur-maire de Talangai.

Philippe BANZ

COMITÉ NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU CONGO

Relance des investissements dans le secteur pétrolier

Le comité national économique et financier (CNEF) du Congo a tenu sa deuxième réunion ordinaire de cette année, le 24 juillet 2024 à Brazzaville. La session a été dirigée par Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, président du comité. Avec la participation de deux autres ministres, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas en charge du Plan, et Ludovic Ngatsé du Budget. Les membres du comité ont noté une consolidation de la situation macroéconomique au niveau national, avec la relance des investissements dans le secteur pétrolier.

Ces membres ont procédé à l'analyse d'une série de dossiers soumis à leur appréciation. Ainsi, ils ont examiné, entre autres, la situation économique, monétaire et financière nationale, la situation de la dette du Congo et la compétitivité de son économie. Sur le plan international, ils ont relevé le regain de l'activité économique mondiale. Ainsi, pour le FMI, les perspectives de l'économie mondiale mises à jour au début du mois de juillet 2024, ont maintenu la croissance mondiale pour cette année à 3,2%, contre 3,3 % en 2023 et à 3,3 % en 2025. Au niveau sous régional, le comité a constaté une évolution globalement positive des activités économiques soutenues par les secteurs pétrolier, mi-

nier industriel et commercial, en dépit des niveaux encore élevés des prix à la consommation. Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB de la zone ressortirait à 3,3 % en 2024, contre 2,3 % en 2023. Les membres ont reconnu au niveau national une évolution de l'activité économique qui se traduit par un excédent du solde budgétaire et une augmentation de la masse monétaire. En conséquence, l'activité économique devrait se consolider en 2024, avec un taux de croissance du PIB réel qui se situerait à +3,7 %, contre +1,5 % en 2023. S'agissant des différents modes de financement de l'économie nationale, le comité a relevé une hausse de 11,8 % de l'encours de crédits



Une vue des membres du CNEF pendant les travaux

bruts accordés à la clientèle à 1.496,3 milliards de FCFA au 30 avril 2024 et une progression des créances en souffrance de 7,7 % à 272,9 milliards de FCFA. Sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC, l'encours des titres publics congolais a atteint 2.319,9 milliards de FCFA, en hausse de 24,54 %, représentant 35,4 % du total de la CEMAC. Toutefois, le stock de la dette rapporté au PIB baisserait à 84,4 % en 2024, contre 95,8 % en 2023. Ouvrant la session, Jean-Baptiste Ondaye a souligné que

cette deuxième réunion se tient dans un contexte marqué par des conclusions favorables du programme signé avec le FMI.

La réunion a aussi connu la participation sous la forme virtuelle de Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC, Marcel Ondélet, secrétaire général de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), et Mme Jacqueline Adiabamba Nkembé, présidente de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF).

Ph. B.

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET
FINANCIER

Secrétariat Général
Boîte Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la répression de l’usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du deuxième trimestre 2024, et les seuils d’usure applicables pour le second semestre 2024 se présentent comme suit :

	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicables au 2 ^{ème} semestre 2024
PARTICULIERS		
Crédits la consommation, autre que découvert	18.39%,	24,52%
Découverts	15,21%	20,27%
Crédits à moyen terme	14,82%	19,76%
Crédits à long terme	11,52%	15.36%
Crédits immobilier	11,23%	14,97%
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
Affacturage	-	-
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	11,54%	15.38%
Découverts	8,43%	11,24%
Crédits à moyen terme	15,20%	20,26%,
Crédits à long terme	10,90%	14,53%
Cautions	2,33%	3,10%
Effets commerciaux	-	
Affacturage	3,52%	4,70%
GRANDES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	19,06%	25,41%
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	7,02%	9,36%
Crédits à long terme	6,03%	8,04%
Cautions/	1,44%	1,92%
Effets commerciaux	8,36%	11,15%
Affacturage	3,88%	5,17%
AUTRES PERSONNES MORALES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	21,55%	28,73%
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	7,81%	10,42%
Crédits à long terme	6,98%	9,30%
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
Affacturage	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES LOCALES		
Crédits à la consommation, autre que	27,37%	36,52%
Crédits à la consommation		-
Découverts		16,83%
Crédits à moyen terme	12,62%	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
Affacturage		

NB : les cellules vides indiquent les catégories de prêts pour lesquels les établissements de crédit n’ont pas enregistré d’opérations au cours du deuxième trimestre 2024.

Ces taux seront valables à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le 05 Août 2024

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Président du Comité National Economique et Financier



FRANCOPHONIE

Former au numérique pour mieux enseigner et mieux gouverner

L'intégration des outils numériques dans l'enseignement, l'éducation et la gouvernance est un processus essentiel qui nécessite une compréhension approfondie des technologies et de leurs applications dans la pédagogie et la gouvernance. Pour atteindre cet objectif, l'Agence universitaire de la francophonie a organisé du 24 juin au 1^{er} juillet 2024, et avant cela, du 18 au 20 juin, deux formations à l'endroit des enseignants et des étudiants.

Les uns ont été formés sur les outils numériques pour l'enseignement et l'éducation, et les autres sur l'administration de base de données SQL. C'était sous la supervision du Pr Edouard Ngamounsika, responsable du bureau de l'AUF Congo.

Concernant la formation des formateurs, elle visait à établir une base solide de connaissances sur les différents outils numériques disponibles, tels que les plateformes d'apprentissage en ligne, les systèmes de gestion de l'apprentissage, et les outils de collaboration virtuelle. Les participants ont été formés non seulement à l'utilisation technique de ces outils, mais aussi à leur intégration pédagogique pour enrichir l'expérience d'apprentissage.

Il est important de souligner l'importance de la formation continue pour les éducateurs, afin qu'ils puissent rester à jour avec les dernières innovations et pratiques dans le domaine du numérique éducatif. Des initiatives telles que le projet MIXAP, qui permet aux enseignants de créer leurs propres contenus pédagogiques via

une application, sont des exemples de la manière dont la technologie peut être utilisée pour personnaliser et améliorer l'enseignement.

Mais, pour intégrer efficacement les outils numériques dans le plan d'enseignement, il est essentiel de comprendre les besoins spécifiques des apprenants et de l'environnement éducatif. D'où, à travers cette formation, une analyse minutieuse des objectifs d'apprentissage a été faite, ainsi que de la manière dont les outils numériques peuvent soutenir ces objectifs. Par exemple, l'utilisation de Serious Games peut être un moyen innovant d'engager les apprenants et de renforcer l'apprentissage par la pratique et l'expérience. Les enseignants ont été éduqués sur la manière de sélectionner et d'adapter les outils numériques pour les faire correspondre aux objectifs pédagogiques et aux styles d'apprentissage des étudiants.

La formation sur les outils numériques pour les enseignants des universités membres de l'AUF s'est concentrée sur l'acquisition de connaissances techniques, l'intégration péda-



Les participants à la formation sur les outils numériques.

gogique, la formation continue, la collaboration entre éducateurs, la gestion des défis et l'évaluation continue. Avec ces éléments en place, les participants ont été équipés pour intégrer les outils numériques dans leur enseignement et contribuer à transformer l'éducation pour répondre aux besoins du XXI^e siècle.

Peu avant la formation des enseignants, les étudiants des établissements membres de l'AUF ont appris l'administration de bases de données SQL. Cette formation offre une opportunité aux étudiants désireux d'acquérir des compétences avancées dans ce domaine crucial de la technologie de l'information.

Les programmes de formation disponibles sont conçus pour initier les participants aux concepts fondamentaux des systèmes de gestion de bases de données (SGBD),

tels qu'Oracle, et couvrent une gamme complète de compétences pratiques et théoriques. Les étudiants ont appris à maîtriser le langage SQL, à manipuler et interroger des données, à effectuer des jointures et des requêtes multi-tables, et à mettre en place des applications et des tests robustes.

En fine, que ce soit à travers des formations en présentiel à Brazzaville ou des cours en ligne, les étudiants peuvent désormais avoir accès à une multitude de ressources pour devenir des experts en administration de bases de données SQL. Ces compétences sont extrêmement demandées dans le monde professionnel et ouvrent la porte à de nombreuses opportunités de carrière dans le secteur de la technologie et au-delà. Ce qui conforte l'AUF dans sa posture de travailler pour une formation adaptée aux desiderata des entreprises.

Gaule D'AMBERT

DROIT DE MANIFESTER

La société civile demande plus de liberté

A l'occasion d'une conférence de presse qu'elles ont coanimée le mercredi 31 juillet 2024 au Centre d'information des Nations unies, à Brazzaville, plusieurs organisations de la société civile; l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), la Commission épiscopale Justice et paix du diocèse de Brazzaville et le mouvement citoyen Ras-le-Bol, ont demandé au Gouvernement de revoir ses pratiques sur la liberté de manifestation.



Les responsables des organisations de la société civile animant la conférence de presse



Les journalistes

Cette conférence de presse fait suite à l'arrestation, le 26 juillet dernier à la Primature, de trois activistes du Collectif des jeunes du Congo et de la diaspora (CJCD) ayant organisé une marche pacifique dite «Marche contre la misère» appelant à «la démission du Gouvernement pour incompétence». Il s'agit de Cédric Castellin Balou, premier responsable du Collectif ; Melvin Louwamou, chargé à l'organisation et de René Manaka, secrétaire à la jeunesse. Ils avaient été conduits et détenus à la brigade territoriale de la Gendarmerie au Camp Milice avant d'être relâchés 72 h plus tard. Dans son témoignage Cédric Castellin Balou a exposé le motif de leur manifestation publique et décrit les conditions de leur détention, qu'il a qualifiées de très difficiles. «Le Gouvernement a montré ses limites. La plupart des projets n'ont même pas encore atteint 10 % de leur réalisation. La population ne fait que plonger dans la misère. C'est ainsi que nous avons organisé cette marche», s'est-il indigné. Autre raison: le refus opposé par la Préfecture à leurs tentatives d'obtention d'une autorisation de manifester. Cependant, «les organisations proches du pouvoir obtiennent facilement les autorisations de manifester». La marche a eu pour objectif «de demander au Gouvernement de prendre des mesures idoines pour juguler le chômage, le respect à la lettre de l'adresse du Chef de l'Etat sur l'année de la jeunesse».

Pour les responsables des organisations de défense des droits humains «cette arrestation et ces intimidations ne sont pas des faits isolés». Ils ont déploré que «plusieurs autres acteurs de la vie civile soient victimes, d'autant plus que la préfecture de Brazzaville ne délivre jamais les autorisations des marches, sauf pour les motions de soutien au Gouvernement».

Pour eux, «cette pratique honteuse des autorités traduit leur indifférence face aux principes démocratiques et leur volonté de réduire l'espace civique et de museler les défenseurs des droits de l'homme».

Dans leur déclaration, les organisations de la société civile ont recommandé au Gouvernement, entre autres, de revoir ses pratiques sur la liberté de manifestation afin d'accorder aux citoyens qui justifient d'un intérêt, des autorisations nécessaires et d'assurer la sécurisation du mouvement par la force publique. Elles ont aussi appelé les partenaires et missions diplomatiques à rappeler au Gouvernement ses engagements en matière de promotion des droits humains. «Nous, organisations de la société civile œuvrant dans la protection des droits de l'homme, avons pensé que c'était injuste que ces activistes subissent de tels faits. Il y aura une suite d'activités qui se feront en concertation avec toutes les organisations signataires de la déclaration», a fait savoir la directrice par intérim de l'OCDH, Nina Cynthia Kiyindou Yombo. «Nous allons travailler pour éveiller les consciences des Congolais pour que les gens sortent pour revendiquer leurs droits», a affirmé pour sa part Bertrand Ménier Kounianga, coordonnateur du mouvement citoyen Ras-le-Bol. La Commission épiscopale Justice et paix était représentée par son chargé des programmes, Estani Ikia.

Philippe BANZ

SANTÉ

Un guide de la femme enceinte et la femme allaitante

Sous le patronage d'Evelyn Tchichelle Moe Poaty, présidente du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, il s'est tenu le 18 juillet 2024 à Pointe-Noire une séance de distribution de guides de la femme enceinte et de la femme allaitante.

C'était en présence de Jean Pascal Koumba, secrétaire général de la Préfecture de Pointe-Noire, Rolph Eccleston, directeur général de la société Chevron Congo, Michelle Moutou, représentante du directeur général des soins et services de santé, et Alphonse Kinkondi, président communal de l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF).

Devant une marée de femmes, Alphonse Kinkondi a précisé que l'ACBEF est une ONG à caractère socio-sanitaire affiliée à la Fédération internationale pour la planification familiale qui accompagne le Gouvernement dans sa politique de développement sanitaire dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale où elle est leader au Congo. L'ACBEF compte trois antennes à Brazzaville, à Pointe-Noire et à Dolisie. «Aujourd'hui, son champ d'action s'étend également à la question de la lutte contre les violences basées sur le genre, l'humanaire et le racisme sous toutes ses formes», a-t-il dit. Depuis 2020, dans le cadre du partenariat qu'elle entretient avec

plusieurs structures tant publiques que privées, cette ONG, par l'entremise de l'antenne de Pointe-Noire, met en œuvre le projet: «Kengula mwana» (Protéger l'enfant), en partenariat avec la société Chevron. Un projet qui vise la protection de l'enfant exposé à plusieurs agressions sociétales d'ordre sanitaire, nutritionnel, structurel et conjoncturel.

Après la première phase qui a permis la sensibilisation de 1.000 jeunes filles en milieu scolaire sur la santé sexuelle et reproductive, l'identification, puis le suivi de 3.500 femmes enceintes fréquentant le centre intégré Mbot-Etraba, dont 143 ont bénéficié d'une aide alimentaire conséquente pour le bien-être de leurs enfants. Aujourd'hui, une participation communautaire s'avère indispensable en vue d'accroître les actions en faveur de l'enfant. D'où ce guide pratique de la femme enceinte et de la femme allaitante élaboré par le comité de pilotage composé des représentants de la direction départementale des soins et services de santé de Pointe-Noire, les directions départementales des enseignements (primaire, secondaire et



La remise symbolique du guide.

de l'alphabétisation ; technique et professionnel), du département des relations publiques et institutionnelles de la société Chevron et de l'ACBEF.

C'est à ce titre que le ministère de la Santé et de la population a résolu d'entreprendre une campagne de distribution de ce guide sur l'ensemble du territoire à partir des prochains jours.

La femme enceinte et allaitante est compétente pour veiller à sa santé et à celle du nouveau-né. Cet ouvrage aide la femme à se protéger contre le risque de grossesses non désirées, les infections sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA.

Le directeur général de la société Chevron Congo a relevé que

l'éducation et la santé font partie des axes prioritaires de la politique de responsabilité sociétale de Chevron. «Plusieurs programmes sont mis en œuvre avec les partenaires locaux. Des programmes qui ont été réalisés dans le cadre de notre contribution à participer à la santé préventive depuis 2020 à Pointe-Noire en faveur de la protection de l'enfance, l'éducation et l'accompagnement de la fille enceinte et allaitante», a-t-il indiqué. Remerciant la société pétrolière, Michelle Moutou a invité les utilisateurs à faire bon usage de ce guide pour combler les attentes en matière de protection de la mère et de l'enfant au Congo.

Equateur Denis NGUIMBI

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de microfinance (EMF) au cours du deuxième trimestre 2024 et les seuils d'usure applicables pour le second semestre 2024 se présentent comme suit :

	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicables au 2 ^{ème} semestre 2024
PARTICULIER		
Crédits la consommation, autre que découvert	58.53%	76.72%
Découverts	10.49%	13.99%
Crédits à moyen terme	29.62%	39.50%
Crédits à long terme	-	-
Crédits immobilier	33.97%	45.29%
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	43.84%	58.45%
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	40.36%	53.82%
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
GRANDES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions/	-	-
Effets commerciaux	-	-
AUTRES PERSONNES MORALES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES LOCALES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-

NB : les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de microfinance n'ont pas enregistré d'opérations au cours du deuxième trimestre 2024.

Fait à Brazzaville, le 05 Août 2024

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Président du Comité National Economique et Financier

Ces taux entreront en vigueur à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.



FESTIVAL FEUX DE BRAZZA

La 7^e édition de Mfilou-Ngamaba veut briller de mille éclats

A l'occasion d'une communication faite le 7 août dernier, dans la salle de conférence de la Mairie de Mfilou-Ngamaba, M. René Bobala, directeur administratif et financier du Festival international et populaire Feux de Brazza, qui avait à ses côtés M. Patrick Touré Mpoussa, directeur de la communication, a annoncé que sa 7^e édition est prévue du 7 au 10 septembre prochain, au siège de cette mairie. Elle se tiendra sous le thème: "Musiques traditionnelles africaines, sources de créativité et vecteurs de l'intégration continentale". Heureuse de recevoir l'évènement, Mme Bibiane Itoua, administratrice-maire de l'arrondissement, a affirmé que "le Festival Feux de Brazza est un patrimoine culturel national que les Congolais sont très heureux de promouvoir".

Après l'organisation réussie de la 6^e édition du 7 au 10 décembre 2022 à Nkombo-Matari, et à un mois de l'ouverture du Festival Feux de Brazza, sa direction générale a tenu à fixer l'opinion sur son organisation. Le choix du thème de cette année a été motivé par le fait que l'intégration africaine ne se fera pas qu'avec les grands ensembles économiques. Elle passera nécessairement par le brassage des peuples et de leurs cultures: "L'un des leviers est la musique traditionnelle africaine car elle fait partie de nos identités propres", a souligné M. Bobala. Placée sous le patronage de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Mme Lydie Pongault, cette édition est parrainée par le premier

citoyen de la ville de Brazzaville, M. Dieudonné Bantimba. Du contexte dans lequel se tient l'évènement, René Bobala a fait savoir: "Cette 7^e édition se tiendra dans un contexte national et international marqué par la désignation par CGLUA des villes de Brazzaville et de Kinshasa comme "capitale africaine de la culture 2024-2025". Il s'agit d'un challenge que les deux capitales les plus proches au monde doivent relever. La tenue de cette édition entre déjà de plein fouet dans les activités de cette célébration". Sur le choix porté sur Mfilou-Ngamaba pour abriter cette édition, M. René Bobala a affirmé qu'il y a deux raisons fondamentales qui justifient ce choix. "La première, c'est la géostratégie du festival Feux de Brazza



M. René Bobala, Mme Bibiane Itoua et M. Patrick Touré Mpoussa

qui veut que si une édition a eu lieu dans la partie Nord de la ville, l'édition suivante se déroule dans la partie Sud, et vice-versa. La deuxième raison c'est que grâce à l'engagement du maire de la ville de Brazzaville, M. Dieudonné Bantimba, il va être construit dans l'enceinte de la mairie de Mfilou-Ngamaba une plateforme de diffusion culturelle et artistique. Un projet qui sera réalisé grâce à la coopération décentralisée avec le royaume du Maroc. Pour nous, la tenue de cette édition à Mfilou-Ngamaba est une préfiguration des activités de ce projet". Parlant des activités programmées, le directeur administratif et financier des

les spectacles de musique; la conférence débat sur la diplomatie coutumière africaine; les visites guidées des sites touristiques de la ville.

Le village du festival, a-t-il expliqué, est un espace culturel et commercial ouvert au grand public pendant et après les spectacles. Il abritera les stands, le podium et le plateau pour les spectacles. Cependant, sur les spectacles de musique, il y a au moins 50 groupes nationaux et étrangers qui



Un avant-goût de ce que sera le festival avec les groupes traditionnels Maba ma Ntseke et Kiwisa ku Kongo

Feux de Brazza a relevé que pour cette édition, les activités programmées sont: la construction du village du festival à Mfilou-Ngamaba;

vont prestent au site de Mfilou et au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza. Quant aux spectacles, il y en aura réservés aux groupes tradi-

tionnels de 15h à 18h et de nuit, réservés aux groupes tradi-modernes de 18h à 21h. Une conférence sur la diplomatie coutumière africaine est prévue le 9 septembre de 10h à 14h et sera animée par le Pr Urbain Amoa Koidio, détenteur de la chaire de l'UNESCO sur la diplomatie coutumière africaine et président de l'université de Cocody, en Côte d'Ivoire. "L'une des missions de Feux de Brazza, c'est la sauvegarde de notre patrimoine ancestral sous toutes ses formes: matérielle et immatérielle. La diplomatie coutumière africaine est pour nous un patrimoine à sauvegarder", a-t-il déclaré.

L'objectif principal de la conférence sera de développer un narratif nouveau reposant sur des savoirs, des connaissances et des acquis endogènes. De manière spécifique, il s'agira de développer des réflexes de culture de la paix à partir d'une véritable appropriation des coutumes locales et de nouvelles compétences en diplomatie coutumière africaine.

Pour l'organisation de cette conférence, le comité de direction a salué l'implication du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles du Congo ainsi que celle de la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan de Brazza.

Alain-Patrick MASSAMBA

FONDS NATIONAL D'APPUI À L'EMPLOYABILITÉ ET À L'APPRENTISSAGE-VILLAGE RAPHIA PANGA

50 jeunes dotés des kits d'autonomisation, pour leur insertion sociale

En partenariat avec le Fonds National d'appui à l'Employabilité et l'Apprentissage, en sigle FONEA, le Village Raphia Panga, VRP en sigle, en sa qualité d'organe technique de formation et de promotion des valeurs du raphia et de l'artisanat de production, a organisé, à l'endroit de 50 jeunes apprenants et formateurs, une session de formation interdépartementale en technique de tissage de raphia, de broderie de raphia et de couture moderne. Cette session de formation a eu lieu du 20 au 30 juillet 2024, à Djambala, Chef-lieu du département des Plateaux. C'était sous le thème: «Tissons et plantons le palmier à raphia afin de le pérenniser».

À la fin de la session de formation, les 50 jeunes apprenants ont été dotés des kits de métiers à tisser traditionnels ou des machines verticales, bras ou à main, des machines à coudre, des ciseaux, des mètres rubans, des bobines de fil, des boîtes d'huile pour l'entretien des machines modernes, les badges, les tee shirts, les certificats de fin de formation et de bien d'autres accessoires liés dorénavant, à leur travail. Tout s'est passé dans la Salle de réunions de la Mairie de Djambala, pour les exposés, dans son parvis, pour le tissage de raphia et à l'Espace de l'hôtel Séraphin, pour la couture. Telle est la moisson de cette session de formation, pour l'autonomisation des jeunes auxquels, le Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO dédié l'année 2024: Année de la jeunesse.

Djambala a abrité cette session de formation en sa qualité de l'un des foyers du raphia au Congo qui tend à disparaître. Ces 50 jeunes apprenants et 13 formateurs sont venus de 5 Districts à savoir: Zanaga dans le département de la Lékoumou, Mbon, Ngo, Lékana et Djambala, dans le département des Plateaux. D'où son caractère, formation interdépartementale. A noter que ces 50 jeunes apprenants formés ont été choisis par localité de ces 5 districts, à la proportion selon la taille du village. Les apprenants émerveillés par cette session de formation ponctuée par les kits d'autonomisation ont salué l'initiative combien louable et, qui est la première dans le domaine du raphia et son histoire au Congo: «Je ne pensais pas qu'un jour, nous pouvions nous retrouver si nombreux ici à Djambala pour être formés. Ma joie est énorme» a dit Espoir MAMOUNA de ZANAGA. Avec sourires aux lèvres et son kit en main, Naïve OKOKANA une jeune apprenante de Ngo a lâché: «Merci beaucoup au FONEA et le VRP pour ce kit d'autonomisation. C'est une grande surprise pour moi».

Dans son mot d'ouverture, le Manager Principal, par ailleurs Président du Comité Scientifique du Village Raphia Panga, Pascal NGALIBO: «Si le raphia et les tisserands disparaissent dans certaines contrées de notre pays,



Les apprenants brandissant leur certificat de fin de formation posant avec les officiels

c'est toute une culture et toute une histoire d'un peuple qui va disparaître définitivement». Cependant au cours de la cérémonie de clôture, il a dit aux jeunes apprenants de ne point vendre le kit d'autonomisation, avant de les exhorter de: «Allez mettre en pratique ce que vous avez appris, allez travailler la terre; allez travailler la forêt; allez planter les palmiers à raphia; allez tisser; allez coudre; allez produire les produits de qualité; allez vendre et exposer vos produits afin de vivre en beauté votre vie». Quand au Directeur de l'Apprentissage du FONEA, Ghislain Loubouya représentant le Directeur Général du FONEA, Patrick NTSIBAT empêché, il a dit aux apprenants et aux formateurs: «d'exceller dans l'apprentissage et la formation afin ressusciter ce corps de métiers qui



Une vue des apprenants recevant les machines à tisser et à coudre

est en voie de disparition dans notre pays. Notre pays a les atouts nécessaires pour le faire vivre». Il a ensuite relevé que: «Le raphia est un domaine important, qui de nos jours semble être négligé». Pour ce faire, il a exhorté le Village Raphia Panga qui est un organe technique de formation de tenir bon pour la réussite de cette formation des jeunes apprenants.

En ce qui concerne les exposés, les apprenants et les Maîtres ont été éduqués entre autres sur les thèmes et modules suivants: Le Planting, développé par le Pr MBILOU Urbain Gampio, le tissage, rendu par l'Ingénieur en Chef Albert ONDON EKO, la couture par la Styliste Gertrude MITOUAMONA, le Marketing rendu par la Consultante en Marketing, Denise AYESEA, la Coopération artisanale était l'œuvre de Robel MIENETH, Conducteur agricole, Vente et Exposition, rendu par Denise AYESEA.

A l'ouverture comme à la clôture, le Secrétaire du Bureau Exécutif de la Mairie de Djambala, qui a présidé les deux cérémonies, l'Honorable Karl OYINO NTSUINI a encouragé le Comité Scientifique du Village Raphia Panga de: «continuer à travailler dans le sens de pérenniser l'activité du raphia dans notre pays. C'est notre patrimoine national». Le Secrétaire du Bureau Exécutif de la Mairie a ajouté qu'avec: «La théorie et la pratique constatées cette session de formation fera de vous apprenants de bons artisans». Liant la théorie à la pratique, le Village Raphia Panga a créé un centre d'appui technique où près de 100 espèces, graines comme plantules du raphia ont été plantées, dans le quartier Oyali de Djambala. Il est animé par Robel MIENETH, Conducteur agricole.

DELITS FAUNIQUES

Deux individus interpellés pour trafic des pointes d'ivoire

Les deux trafiquants présumés ont été pris le 3 août 2024 à Loandjili, dans le 4e arrondissement de Pointe-Noire, avec deux défenses d'éléphant, une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo.

Leur interpellation a été effectuée par les éléments de la police de Pointe-Noire, qui ont saisi ensuite les agents de la direction départementale de l'Economie forestière de cette ville pour la suite de la procédure. Informé, le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) y apporte son assistance technique.



Les deux présumés trafiquants avec les défenses morcelées

Les pointes d'ivoire saisies par les policiers, en patrouille, étaient emballées dans un sac.

Celui-ci aurait attiré l'attention des éléments de la force publique qui n'ont pas hésité à

interpeller les deux individus, propriétaires du sac. Avant de découvrir son contenu: deux pointes d'ivoire. Des sources proches du dossier, ces ivoires proviendraient des forêts du village Mabanda, dans le district de Nyanga (Département du Niari). Un éléphant aurait été abattu dans cette zone et ses ivoires arrachés par les deux présumés délinquants fauniques. Ils comptaient les vendre à Pointe-Noire. Ils seront poursuivis pour délits de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire. Ils répondront de leurs actes devant les juges et encourent des peines dont le maximum es cinq ans

d'emprisonnement ferme avec une amende allant jusqu'à 5 millions de F.CFA chacun, conformément à la loi. Malgré la sensibilisation à l'abattage et au trafic de produits de faune sauvage conduisant à l'extinction des espèces fauniques à travers le monde, les trafiquants ne semblent point entendre raison. Et, le Congo, engagé à protéger ses espèces animales surtout celles en voie d'extinction demeure vigilant. Tant est que tous ceux qui entravent la loi en matière de protection de la faune sauvage sont sévèrement sanctionnés. En rappel, un individu avait été présenté le 26 juillet dernier, au procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, pour des délits similaires. Ce trafiquant

présumé a été placé à la maison d'arrêt d'où il attend l'ouverture de son procès. Il avait été interpellé par les éléments de la police à Mbouambé-Léfini (Département du Pool), et remis aux Eco gardes. Il détenait des sabots et poils de la queue d'éléphant qu'il comptait vendre. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique», dispose la loi n°37-2008 sur la faune et les aires protégées en son article 27.

V. M.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTSET DES DOMAINES DE BRAZZAVILL

INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES

HYPOTHEQUES ET DELA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

Au LIEU DE :

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

RECTIFICATIF

A

L'ANNONCE LEGALE

N°417/2023/BZ-C

INSERTION LEGALE

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
27	10226 du 22-06-15	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 101.010,86m2 soit 10ha10a10ca	VILLAGE MFOURA (ROUTE MANDIELE)	POOL	Société SUNSET BEACH SARL

LIRE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
27	32190 du 04-07-2024	Sect : Zone rurale, Sup : 100.744.68m2 soit 10ha07a44ca	VILLAGE MFOURA (ROUTE MALOUKOU)	POOL	Société SUNSET BEACH SARL

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 08 août 2024

L'Inspecteur Divisionnaire,
Gilbert MBANDZA.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE				REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès	
Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants				ANNONCE LEGALE N°447/2024/BZ-C INSERTION LEGALE	
N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	30420 du 15-06-23	Sect D, bloc 29 ; Plle 10bis ; Sup : 635,00m2	AVENUE DES HOPITAUX (QUARTIER 05 OMBOUMA)	CUVETTE	POUNGA Justin Francis
2	31942 du 21-05-24	Sect B, bloc 111 ; Plle 03 ; Sup : 714,45m2	ROUTE NATIONALE (QUARTIER 01 IPOMBO)	CUVETTE	POUNGA Serge Wilfrid
3	31474 du 25-01-24	Sect L, bloc 12 ; Plle 6 ; Sup : 451,65m2	150, RUE DES RUISSEAUX	3-BZV	BONAZEBI Alida Geraldine Bissibilaye
4	31659 du 07-03-24	Sect P9, bloc 132 ; Plle 4 ; Sup : 286,04m2	75, AVENUE BOUETA MBONGO	4-BZV	MANGO EBI Bourgelle Christie
5	32202 du 08-07-24	Sect P8, bloc 68 ; Plle 8 ; Sup : 548,16m2	10, RUE POLYDOR	4-BZV	ONDZE OWASI Boris Alain
6	31891 du 07-05-24	Sect M, bloc - ; Plle - ; Sup : 659,86m2	QUARTIER NGAMBIO	POOL	GAKALA OKO André
7	31644 du 1er-03-24	Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 255,73 m2	QUARTIER DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	ABOUBACAR Néné
8	31008 du 03-11-23	Sect P7, bloc 65 ; Plle 16 (ex.246) ; Sup : 341,74m2	246, RUE MADZIA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GAMBI Oumar
9	31885 du 06-05-24	Sect P7, bloc 79 ; Plle 4 (ex.329) ; Sup : 329,18m2	329, RUE BANGOU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GAMBI Aïssata
10	31884 du 06-05-24	Sect P7, bloc 87 ; Plle 17 (ex.670) ; Sup : 288,00m2	670, RUE MAYOMBE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GAMBI AïssataOumar Yursa
11	32140 du 24-06-24	Sect P7suite (exP7), bloc 2 ; Plle 10 (ex1703bis) ; Sup : 301,04m2	1703BIS, RUE MATSIONA NZOULOU (BATIGNOLLES)	4-BZV	GAMBI Fatoumata
12	32138 du 24-06-24	Sect P7, bloc 68 ; Plle 10 (ex.240) ; Sup : 338,95m2	240, RUE LOUFU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GAMBI Fatoumata
13	31007 du 03-11-23	Sect P3, bloc 98 ; Plle 2 ; Sup : 430,12m2	12, RUE LOANGO	3-BZV	ABOUBACAR Néné
14	32139 du 24-06-24	Sect P4, bloc 108 ; Plle 8 ; Sup : 470,48m2	25, RUE BOMITABA	3-BZV	ABOUBACAR Néné
15	31886 du 06-05-24	Sect P2, bloc 111 ; Plle 6 (ex.72bis) ; Sup : 488,31m2	2, RUE 5 FEVRIER 1979	3-BZV	GAMBY Abdoulaye
16	32023 du 04-06-24	Sect P7, bloc 126 ; Plle 5 (ex.1162) ; Sup : 291,64m2	1162, RUE VOUVOU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BONGOU ITANDY & BONGOU ELENGA IMOUA L.
17	31127 du 1er-12-23	Sect D, bloc - ; Plle ; Sup : 40.500,00m2 soit 4ha05a	QUARTIER 1 PAUL NGAMBI (KINTELE)	POOL	GAEKO Cesar Girese
18	30362 du 05-06-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 712,666m2	LIFOUA	POOL	NGANDAKA Sébastien
19	30877 du 28-09-23	Sect C, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.220,27m2	KINTELE (QUARTIER STADE DE LA CONCORDE)	POOL	MAKAYA NGOUMA Rossyl
20	31452 du 23-01-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	EID MALAK
21	32001 du 29-05-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 150.000,511m2	VILLAGE ODZIBA	POOL	WANDZA Rode Bodel
22	30517 du 11-07-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 360,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	MUTUELLE FEMME VERTUEUSES AMOUR
23	16462 du 24-05-17	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 15.000,00m2	VILLAGE AGRI-CONGO	POOL	PINDOU Guy Charles
24	31453 du 23-01-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	MIKOUIZA ZINGA Prince Chriss
25	32032 du 06-06-24	Sect P13, bloc 199 ; Plle 7 ; Sup : 391,55m2	20, RUE MATOMBE (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	MOUNTOU POATY Serge Crépin
26	30276 du 25-05-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 410,38m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MOUNTOU POATY Serge Crépin
27	30275 du 25-05-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 457,15m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	OKO Pichou Ernest
28	30277 du 25-05-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,79m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	OKO Nester Esdras D. et OKO Pams Abigail Constie
29	30274 du 25-05-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 391,03m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MOUFOUMA OKIA Wilfran Blaise Pamphile
30	30564 du 24-07-23	Sect : Zone Rurale ; Sup : 800,00m2	VILLAGE IMPANI (TERRE IBINA)	POOL	Société Civile Immobilière « La BENEDICTION »
31	32143 du 24-06-24	Sect P7suite (exP7), bloc 1, Plle 3 (ex.1724) ; Sup : 457,59m2	1724, RUE ALBERT MAMPIRI (QUARTIER BATIGNOLLES)	4-BZV	DIARRA BAMBA
32	32220 du 09-07-24	Sect P3, bloc 24 ; Plle 10 (ex.7) ; Sup : 488,43m2	79, RUE BATEKES (QUARTIER KOUKA)	3-BZV	SEBAHUNDE Paul
33	32037 du 07-06-24	Sect M, bloc - ; Plle - ; Sup : 229,76m2	QUARTIER 7 ISSOULI	POOL	IBATA Jean Louis François
34	32077 du 13-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 360,69m2	9, RUE MONT-THONY (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	PALESSONGA Maxime
35	31489 du 26-01-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.702,74m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	OYENDZE Gordevi Guelord
36	32035 du 06-06-24	Sect P8, bloc 110 ; Plle 3 ; Sup : 472,41m2	6, RUE LOUFOULAKARI (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	GOMEZ Eléonore
37	32176 du 02-07-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,13m2	RUE ALBERT NGUIE (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	BOMANDOUKI ABIRA Dieu le Veut Evrard
38	32173 du 02-07-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 1.601,47m2	VILLAGE IMBIMI	POOL	OSSEKE Natacha
39	31883 du 06-05-24	Sect P13, bloc 27 ; Plle 1bis ; Sup : 200,05m2	41, RUE ABIA (QUARTIER CITE DES 17 MOUKONDO)	7-BZV	GAMBI Hamadi
40	32241 du 12-07-24	Sect P7suite (exP7), bloc 57 ; Plle 5 (ex1433ter) ; Sup : 359,59m2	1433TER, RUE LEKOU MOU	4-BZV	GAMBY Abdoulaye
41	32187 du 03-07-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 7.525,00m2	VILLAGE BAMBOU MINGALI	POOL	Société H-DOM Immobilierjh
42	32186 du 03-07-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha00are00ca	VILLAGE BAMBOU MINGALI	POOL	PEA ONDONGO Stévie
43	31862 du 29-04-24	Sect P7, bloc 48 ; Plle 2 (ex.986) ; Sup : 402,53m2	986, RUE MOUNDOZOMBO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	AMBENDET Irène Patricia
44	31795 du 18-04-24	Sect P10, bloc 122 ; Plle 1 ; Sup : 179,25m2	62BIS, RUE ABOLO (QUARTIER 57 OUENZE)	5-BZV	BIYOUNDI MIAKASSISSA Severin
45	32237 du 12-07-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha00are00ca	45 KILOMETRE	POOL	
Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).				Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA	
				Fait à Brazzaville, le 19 août 2024	

DEUIL

Immense tristesse après la mort d'Issa Hayatou

L'ancien président de la Confédération africaine de football (CAF) est mort le jeudi 8 août 2024 à l'aube de ses 78 ans. Les hommages se sont multipliés après la perte de ce grand dirigeant du sport africain. L'instance dirigeante du foot africain, par exemple, a décidé de mettre en berne ses drapeaux et ceux de ses fédérations pendant cinq jours. Le Camerounais avait succédé à l'Ethiopien Ydnekatchew Tessema décédé en 1987 après 15 ans de présidence. Il avait dirigé d'une main de fer la faïtière pendant près de 30 ans, de 1988 (élu en mars à Casablanca, au Maroc) à 2017 (battu le 16 mars à Addis-Abeba par le Malgache Ahmad Ahmad alors qu'il était candidat à une huitième réélection à la tête de la CAF). Pendant ses mandats successifs, Issa Hayatou a joué un rôle important dans le développement du football sur le continent, créant plusieurs compétitions (en les modernisant, en plus), notamment celles des jeunes et des femmes, et consolidant la place du foot africain sur la scène mondiale. Issa Hayatou figure parmi les dirigeants sportifs africains



Issa Hayatou

ayant fait autorité à l'échelle planétaire, à l'image du Congolais Jean-Claude Ganga (CSSA, ACNOA et CIO), du Sénégalais Lamine Diack (CAA et IAAF) ou du Tunisien Mohamed Mzali (CIO), pour ne citer que ces trois-là. Il laisse derrière lui un grand héritage dans le monde du sport, ayant marqué son époque par son engagement et son influence. Sa vision et sa passion ont largement contribué à l'essor du sport en Afrique. Bien qu'on lui ait reproché d'être mouillé dans des affaires de corruption, on ne peut qu'être admiratif du parcours exceptionnel de ce grand homme: membre de l'équipe nationale d'athlétisme

du Cameroun en 1965 (400 et 800 m), professeur d'EPS en 1973, secrétaire général de la FECAFOOT en 1974, directeur des sports au ministère de la Jeunesse et des sports en 1982, Président de la FECAFOOT en 1985, Président de la CAF en 1988, vice-président et président de la FIFA (par intérim) entre 2015 et 2016. Dirigeants, associations, légendes, acteurs et amoureux du football lui rendent hommage. «La CAF et le football africain témoigneront toujours leur reconnaissance au président Hayatou pour son énorme et profonde contribution, pendant de nombreuses années, à l'avancement et à l'expansion du football en Afrique», a écrit l'actuel président de la CAF, le Sud-Africain Patrice Motsepe. Qu'il repose en paix!

Guy-Saturnin
MAHOUNGOU

FOOTBALL

La Coupe du Congo sacrifiée !

L'édition 2024 de la Coupe nationale n'a pas eu lieu. Interrompue à l'étape des quarts de finale en juillet dernier par le ministère en charge des Sports, des cadres de la tutelle ont annoncé finalement son annulation sans autre forme de procès, sur fond de discorde avec la Fédération congolaise de football (FECO-FOOT).

La Coupe du Congo a été un des points abordés le 5 août dernier en conférence de presse, par trois cadres du ministère en charge des sports. En temps normal, la finale de cette compétition aurait dû se disputer le mercredi 14 août, quelques heures après le semi-marathon international de Brazzaville. Elle rentre dans le cadre des activités prévues à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance du pays, le 15 Août. Mais cette année, depuis mi-juillet, plus personne ne foule les pelouses des stades, une circulaire



Séraphin Hervé Icka (au milieu) pendant la conférence de presse

du ministre des Sports ayant suspendu provisoirement leur utilisation par la FECOFOOT, entité avec laquelle le ministère est en conflit ouvert. Pour expliquer cette décision, Séraphin Hervé Icka, conseiller administratif et juridique du ministre, avance comme raison essentielle qui a motivé la décision de la tutelle un grief retenu contre la FECOFOOT. Il s'agit des allégations de corruption dans le football congo-

lais. «Cette pratique étant punissable par la loi, le ministère a, à cet effet, diligenté une mission d'audit pour enquêter à ce sujet et s'est constitué partie civile dans une information judiciaire, afin de faire la lumière sur cette affaire», a-t-il dit. Et d'annoncer : «Pas de Coupe du Congo basée sur des manœuvres frauduleuses».

«La question qui se pose est de savoir si, dans l'état actuel du droit du sport, l'autorité politique est habilitée à se mêler de l'organisation d'une compétition sportive», a lâché un acteur sportif. Et un autre de souligner : «A privilégier la guerre des chiffonniers, quelle chance a le football congolais de dériver vers l'efflorescence.»

G.-S.M.

Les USA au-dessus de la mêlée à Paris

Les USA se sont classés en tête des Jeux Olympiques organisés du 27 juillet au 11 août 2024 à Paris, en France, en s'attribuant 126 médailles dont 40 en or, 44 d'argent et 42 de bronze. Le top 5 est complété par la Chine (91 médailles dont 40 en or), le Japon (50 médailles dont 18 en or), l'Australie (53 médailles dont 19 en or) et la France (64 médailles dont 16 en or). L'Afrique, qui estimait son potentiel à 50 médailles, affiche un bilan de 39 médailles gagnées, tous métaux confondus dont 13 en or. Seuls 12 pays des 54 africains sont parvenus à en gagner. Le Kenya (17^e) est le pays le plus prolifique avec 11 médailles dont 4 en or. Le Congo est rentré bredouille de Paris.

RÉPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
CABINET

Unité de Gestion du Projet de Renforcement du système de Santé



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 04/2024 /MSP/UGP-KOBIKISA «SELECTION DES ENTREPRISES SPECIALISEES DANS LE DOMAINE DE CONCEPTION DE LOGICIEL D'ARCHIVAGE ET DE L'INFORMATISATION»

I. Contexte et justification :

Le Congo bénéficie d'un prêt de l'International Développement Association (IDA) d'une valeur de 50 millions USD (25 milliards CFA) pour mettre en œuvre le projet de renforcement du système de santé « Kobikisa ». Ce projet vise à améliorer la qualité, l'utilisation des soins de santé maternelle et infantile et l'accès aux soins pour les ménages les plus vulnérables. En rapport avec sa composante 2 (renforcement du système de santé), le projet appuie la Cellule de de Gestion de passation des Marchés du Ministère de la Santé et de la Population. A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet Kobikisa a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements, au titre du contrat suivant : **Fourniture du logiciel, des équipements et d'une connectivité pour une solution d'archivage électronique de la cellule de Passation des Marchés Publics du MSP.**

II. L'objectif de la mission :

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à obtenir une liste restreinte des entreprises qui sont spécialisées dans le domaine de conception des logiciels d'archivage et de l'informatisation.

III. Profil et qualifications requis

L'entreprise devra avoir le profil ci-après :

- Être spécialisée dans les domaines ci-après : conception de logiciel, programmation, administration réseau et système ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de conception de logiciel, de l'informatisation ;
- Avoir réalisé au moins 2 missions similaires dans le domaine de conception de logiciel d'archivage et de l'informatisation.
- Avoir un dossier administratif et fiscal à jour ;
- Avoir un personnel clé composé de :
 - Un administrateur réseau et système
 - Un développeur d'application /web.

IV. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- une lettre de motivation ;
- une note de présentation détaillée de l'entreprise (avec des références des structures ou l'on a presté) ;
- des copies du dossier administratif et fiscal ;
- des copies des attestations de bonne fin d'exécution/ services faits ou tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine.

V. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous pli fermé, au plus tard le 21 août 2024 à 16 heures, heure locale avec mention **«sélection des entreprises spécialisées dans le domaine de conception de logiciel d'archivage et de l'informatisation»**.

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination du Projet KOBIKISA Située au no 3, rue du Tourisme, face Camp Clairon, téléphone : 06 824 19 45/ 05 548 96 67 , E-mail : erylxdarius40@gmail.com / estelle.bouss@yahoo.fr , Centre-ville Brazzaville Brazzaville-Congo.

À l'attention du **Dr MBOU ESSIE Darius Eryx**, Coordonnateur de Kobikisa

Fait à Brazzaville, le 06 août 2024

Le Coordonnateur de Kobikisa

Dr MBOU ESSIE Darius Eryx